



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 2021/003

8 AVRIL 2021

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 8 AVRIL 2021**

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 SADRY Benoit
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		
RAKOTOMAEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 30
Votes pour	: 30
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/052 – COMMISSION COMMUNAUTAIRE N°4 " GESTION POLITIQUE DE L'EAU, DEVELOPPEMENT DURABLE, ECONOMIE CIRCULAIRE " MODIFICATION

Considérant la délibération n° 2020/128 relative à la composition des commissions communautaires, dans le respect de l'article L5211-40-1 du code général des collectivités territoriales,

Le président propose de modifier la 4^{ème} commission communautaire « gestion politique de l'eau, développement durable, économie circulaire » comme suit :

- titulaire : Eléonore BEAUBREUIL en lieu et place de Sylvie DOUCEAU.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréhension des données

99_DE-027-200679400-20210408-2021_052-DE

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- ADOPTE la modification de la composition de la 4^{ème} commission communautaire « gestion politique de l'eau, développement durable, économie circulaire » telle que présentée ci-dessus.

- ANNULE ET REMPLACE le délibération 2021/30 en date du 25 février 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Portes Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 SADRY Benoit
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		
RAKOTOMAEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 30
Votes pour	: 30
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/053 – TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{ER} MAI 2021

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre la modification d'un poste par rapport au budget,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 17 décembre 2020,

Considérant les propositions d'avancement de grade et dans la perspective des inscriptions au tableau d'avancement,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

direction départementale de l'équipement

99_DE-087-20089400-20210408-2021_053-DE

Considérant les réussites à concours de deux agents, un affecté au service ressources humaines et un au centre aqua récréatif,

Le président propose au conseil communautaire de :

✓ créer au budget principal :

- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'ingénieur hors classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur à temps complet
- 1 poste d'éducateur des APS à 17,5/35ème

✓ créer au budget des ordures ménagères :

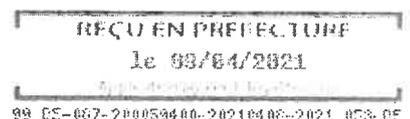
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 17,5/35ème

✓ supprimer au budget principal :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 17,5/35ème
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

et de modifier le tableau des emplois ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} mai 2021.

	Filière	Catégorie	Emplois ouverts	Emplois pourvus	ETPT	Dont temps non complet	Commentaires
BUDGET PRINCIPAL							
EMPLOIS PERMANENTS							
DIRECTION DE CABINET							
Collaborateur de Cabinet			1	1	1		Occupé par un contractuel
Agenda 21							
Attaché	Administrative	A	1	0	0		
Adjoint administratif principal de 2e classe	Administrative	C	1	1	1		
Accueil et Communication							
Rédacteur principal de 2ème classe	Administrative	B	1	1	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	B	1	0	0		
Adjoint administratif	Administrative	C	2	1	0,8	1 à 28/35ème	
Adjoint technique principal de 2ème classe	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique	Technique	C	1	0		28/35ème	
DIRECTION GENERALE DES SERVICES							
Attaché principal	Administrative	A	2	1	1		Dont un poste fonctionnel
Attaché	Administrative	A	1	0			
Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	B	1	1	1		
Adjoint administratif principal de 2e classe	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif	Administrative	C	1	0			



DIRECTION DES POLITIQUES INTERCOMMUNALES						
Ingénieur principal	Technique	A	1	1	1	
Economie, immobilier et foncier						
Rédacteur	Administrative	B	1	0		
Adjoint administratif principal de 2e classe	Administrative	C	1	0		
Réserve naturelle						
Technicien	Technique	B	1	1	1	
Technicien principal 2ème classe	Technique	B	1	0	0	1 création av de grade
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	Culturelle	C	2	2	2	
Adjoint du patrimoine	Culturelle	C	1	0		
Patrimoine						
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe	Culturelle	B	1	0		
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Culturelle	B	1	1	1	
Adjoint du patrimoine	Culturelle	C	1	1	1	
Epicerie solidaire, aires d'accueil						
Assistant socio-éducatif 2e classe	Médico-Sociale	A	1	1	1	-
Adjoint technique principal 1ere classe	Technique	C	1	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	1	1	1	
Adjoint technique	Technique	C	2	1	1	
Pôle loisirs						
Educateur des APS principal 1ère classe	Sportive	B	4	4	4	
Educateur des APS principal 2ème classe	Sportive	B	2	0		
Educateur des APS	Sportive	B	2	2	2	1 Création av de grade
Rédacteur principal 2ème classe	Administrative	B	2	2	2	1 Création av de grade
Rédacteur	Administrative	B	1	0	0	
Adjoint administratif principal de 1ere classe	Administrative	C	1	0		
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	3	2	1,8	1 (28/35)
Adjoint administratif	Administrative	C	1	0		
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1	
Adjoint technique principal de 1ère classe	Technique	C	2	0		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	7	5	4,8	1 (28/35)
Adjoint technique	Technique	C	6	4	2,8	1 (28/35)
Adjoint d'animation principal de 1ere classe	Animation	C	1	1	1	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Animation	C	1	0	0	1 création av de grade

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréciation: Exempté

92_DE-027-200504 00-202104 00-2021_053-DE

Adjoint d'animation	Animation	C	7	6	5,06	2 (17/35) 1 (19,5/35) 1 (15/35)	1 disponibilité / 1 suppression av de grade
Ecole de musique							
Professeur d'enseignement artistique hors classe	Culturelle	A	1	0			
Professeur d'enseignement artistique	Culturelle	A	4	2	1,24	1 (4,75/20)	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	Culturelle	B	13	12	7,92	1 (3/20) 1 (13/20) 1(9/20) 1(13,5/20)	1 Création av de grade
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	Culturelle	B	14	6	4,9	3(10/20) 1(5/20) 1(8/20) 1(15/20)	Poste à 5/20ème occupé par un contractuel en cdi
Assistant d'enseignement artistique	Culturelle	B	4	1	0,75	2 (10/20) et 1 (15/20)	
Adjoint administratif principal 1ère classe	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2e classe	Administrative	C	1	0			
Tourisme							
Animateur principal de 2e classe	Animation	B	1	0	0		
Animateur principal de 1ère classe	Animation	B	1	1	1		1 Création av de grade
Animateur	Animation	B	1	0	0		
Adjoint d'animation principal 1ere classe	Animation	C	1	1	0,8	1(28/35)	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	Animation	C	2	0			
Adjoint administratif	Administrative	C	1	1	1		
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES							
Ingénieur hors classe - emploi fonctionnel DST	Technique	A	1	1	1		
Voirie							
Technicien	Technique	C	1	0			
Agent de maîtrise principal	Technique	C	2	1	1		1 création av de grade
Agent de maîtrise	Technique	C	3	2	2		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	7	3	3		1 création av de grade
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	6	5	5		1 création av de grade
Adjoint technique	Technique	C	2	2	2		1 suppression av de grade
Parc auto							
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	1	0			
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	2	2	2		
Adjoint technique	Technique	C	3	2	2		
Bâtiments							
Adjoint technique	Technique	C	1	1	1		
Magasin							
Adjoint technique principal de 2ème classe	Technique	C	1	1	1		

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2021

Adjoint technique	Technique	C	1	0		
DIRECTION DES RESSOURCES						
Ingénieur principal	Technique	A	1	1	1	
Ingénieur hors classe	Technique	A	1	0	0	1 création av de grade
Service des Ressources humaines						
Adjoint administratif principal 2e classe	Administrative	C	1	1	1	
Adjoint administratif	Administrative	C	3	2	2	1 disponibilité
Rédacteur	Administrative	B	1	1	1	1 création nomination concours
Prévention, santé, sécurité						
Adjoint administratif principal 1ere classe	Administrative	C	1	1	1	
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	1	0		
Comptabilité						
Rédacteur	Administrative	B	1	1	1	
Adjoint administratif	Administrative	C	1	1	1	
Marchés publics						
Rédacteur	Administrative	B	1	0		
Adjoint administratif principal de 2e classe	Administrative	C	1	0		
Adjoint administratif	Administrative	C	1	1	1	
Entretien						
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	3	1	1	
Adjoint technique	Technique	C	7	4	2,74	4/35ème ; 22/35ème
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION						
ADS						
Attaché	Administrative	A	1	1	1	
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	B	1	0	0	
Rédacteur	Administrative	B	1	1	1	
Adjoint administratif	Administrative	C	1	1	1	
Agent de maitrise	Technique	C	1	1	1	
Adjoint technique	Technique	C	1	0	0	
Urbanisme						
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	B	2	1	1	
Rédacteur	Administrative	B	1	0	0	
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	3	1	1	
Adjoint administratif	Administrative	C	3	1	1	
Sous-Total emplois permanents			187	111	97,61	
EMPLOIS NON PERMANENTS						
Agenda 21						
Emplois civiques			1	0		

GPECT							
CDD chargé de mission	Administrative	A	1	1			
Bâtiments							
Apprenti			0	0			
Espaces verts							
Apprenti			1	1			
Sous-Total emplois non permanents			3	2			
TOTAL BUDGET PRINCIPAL			190	113			
BUDGET ORDURES MENAGERES							
EMPLOIS PERMANENTS							
Adjoint administratif	Administrative	C	2	2	2		
Adjoint administratif principal 2e classe	Administrative	C	1	1	1		
Technicien principal 1ère classe	Technique	B	1	1	1		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	2	1	1		
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	12	5	5	1 (17,5/35)	5 créations av de grade dont 1 à 28/35ème
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	11	8	7,5		
Adjoint technique	Technique	C	4	4	4		
TOTAL BUDGET ORDURES MENAGERES			34	23	22,5		
BUDGET ANNEXE EAU							
EMPLOIS PERMANENTS							
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	3	3	3		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique	Technique	C	1	0	0		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Administrative	C	1	0	0		
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif	Administrative	C	1	0	0		
TOTAL BUDGET EAU			9	6	6		
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT							
EMPLOIS PERMANENTS							
Technicien principal 1ère classe	Technique	B	1	1	1		
Technicien	Technique	B	1	0	0		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal de 2ème classe	Technique	C	1	0	0		1 disponibilité

RECU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

Apprécié et signé à la Préfecture

Adjoint technique	Technique	C	4	2	2		2 créations de poste en vue de recrutements pour les besoins du service
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Technique	C	1	0	0		
Adjoint administratif	Administrative	C	2	1	1		
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT			12	6	6		

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE de :

✓ créer au budget principal :

- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'ingénieur hors classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur à temps complet
- 1 poste d'éducateur des APS à 17,5/35^{ème}

✓ créer au budget des ordures ménagères :

- 5 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 17,5/35^{ème}

✓ supprimer au budget principal :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 17,5/35^{ème}
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

- DECIDE de modifier le tableau des emplois ainsi qu'indiqué ci-dessus.

- DIT que les crédits seront constatés au budget concerné de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021

Le Président,

Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 30
Votes pour	: 30
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/054 – BUDGET GENERAL COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion du budget général de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2020, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

Le conseil communautaire,

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

Approuvé en Préfecture

99_DE-027-200053400-20210408-2021_054-DE

Après délibération,

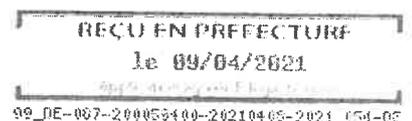
- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget général,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget général de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/055 – BUDGET GENERAL
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2020

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget général de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, établi pour l'exercice 2020, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
99_5E-087-200852400-20210408-2021_055-DE

Exécution du budget général 2020

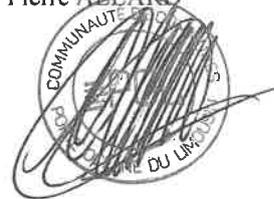
	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	15 692 407,17 €	17 908 310,04 €
Réalisations - investissement	3 048 494,35 €	2 300 403,35 €
Report N-1 - fonctionnement		4 081 626,93 €
Report N-1 - investissement	15 270,03 €	
Total (Réalisations plus Reports)	18 756 171,55 €	25 290 340,32 €
RAR – investissement	2 761 355,00 €	698 898,00 €
Résultat cumulé – fonctionnement	15 692 407,17 €	21 989 936,97 €
Résultat cumulé – investissement	3 063 764,38 €	2 300 403,35 €
Total cumulé	21 517 526,55 €	24 989 238,32 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget général pour l'exercice 2020, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/056 – BUDGET GENERAL AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2020

Le conseil communautaire,
Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget général de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté

4 081 626,93 €

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréciation et avis de la Préfecture
20_DE-007-200050400-20210408-2021_056--DE

Déficit d'investissement antérieur reporté - 15 270,03 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice - 748 091,00 €
Solde d'exécution cumulé - 763 361,03€

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement - 2 761 355,00 €
Recettes d'investissement 698 898,00 €
Solde - 2 062 457,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Rappel du solde d'exécution cumulé - 763 361,03 €
Rappel du solde des RAR - 2 062 457,00 €
Total - 2 825 818,03 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 2 215 902,87 €
Résultat antérieur 4 081 626,93 €
Total avant affectation 6 297 529,80 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Affectation article 1068
(financement de la section d'investissement) 2 825 818,03 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
(report ligne 002 budget primitif 2021) 3 471 711,77 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement
(report ligne 001 budget primitif 2021) - 763 361,03 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
99_DE-087-200058400-20210408-2021_058-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/057 – BUDGET ORDURES MENAGERES
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion du budget ordures ménagères de la communauté de communes porte océane du limousin, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2020, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Approbation des Comptes de Gestion

99_DE-007-200059400-20210408-2021_057-05

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget ordures ménagères,

- ARRÊTE le compte de gestion du budget ordures ménagères de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2020.

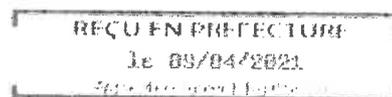
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/058 – BUDGET ORDURES MENAGERES
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2020**

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget ordures ménagères, établi pour l'exercice 2020, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
4, rue de la République
98_DE-087-20059400-20210403-2021_058-DE

Exécution du budget ordures ménagères 2020

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	3 002 744,53 €	3 089 416,69 €
Réalisations - investissement	68 098,98 €	154 411,01 €
Report N-1 - fonctionnement		264 527,79 €
Report N-1 - investissement		330 962,25 €
Total (Réalisations plus Reports)	3 070 843,51 €	3 839 317,74 €
RAR – investissement	247 000,00 €	
Résultat cumulé – fonctionnement	3 002 744,53 €	3 353 944,48 €
Résultat cumulé – investissement	68 098,98 €	485 373,26 €
Total cumulé	3 317 843,51 €	3 839 317,74 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget ordures ménagères pour l'exercice 2020, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



RECU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
Appréciation :
69_05-667-200059400-20210408-2021_052-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/059 – BUDGET ORDURES MENAGERES AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2020

Le conseil communautaire,
Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget ordures ménagères de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté

+ 264 527,79 €

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Appréciation des services de la Préfecture
99_0E-007-2000094 00-202104 00-2021_059-00

Excédent d'investissement antérieur reporté + 330 962,25 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice + 86 312,03 €
Solde d'exécution cumulé + 417 274,28 €

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement - 247 000,00 €
Recettes d'investissement 0 €
Solde - 247 000,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Rappel du solde d'exécution cumulé 417 274,28 €
Rappel du solde des RAR - 247 000,00 €
Total 170 274,28 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 86 672,16 €
Résultat antérieur 264 527,79 €
Total avant affectation 351 199,95 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Affectation article 1068
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
(report ligne 002 budget primitif 2021) 351 199,95 €

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement
(report ligne 001 budget primitif 2021) 417 274,28 €

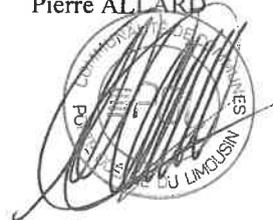
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



RECU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
Appréhension de l'acte n° 2021_050-05
09_04-067-20000900-20210409-2021_050-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/060 – BUDGET EAU
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion du budget eau de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2020, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

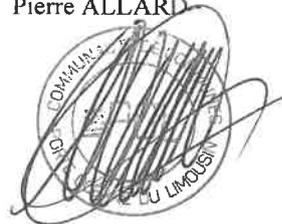
99_DE-087-200059400-20210408-2021_060-DE

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget Eau,

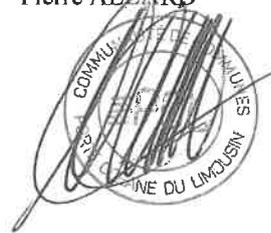
- ARRÊTE le compte de gestion du budget eau de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PRÉFECTURE
le 09/04/2021

CC_DC-#07-200059400-20210409-2021_030-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/061 – BUDGET EAU
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2020

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget eau de la communauté de commune Porte Océane du Limousin, établi pour l'exercice 2020, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Appréciation Préfecture
20_DE-027-200524 00-202104 02-2021_061-05

Exécution du budget eau 2020

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	1 837 860,03 €	2 094 105,85 €
Réalisations - investissement	204 906,29 €	959 546,73 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement		
Total (Réalisations plus Reports)	2 042 766,32 €	3 053 652,58 €
RAR – investissement	46 676,00 €	
Résultat cumulé – fonctionnement	1 837 860,03 €	2 094 105 85 €
Résultat cumulé – investissement	204 906,29 €	959 546,73 €
Total cumulé	2 089 442,32 €	3 053 652,58 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2020, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/062 – BUDGET EAU
AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE 2020

Le conseil communautaire,
Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget eau de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté

0 €

REÇU FN PREFECTURE

le 09/04/2021

Approuvé en séance Plénière

22_DE-027-2000524 00-202104 08-2021_062-DE

Excédent d'investissement antérieur reporté 0 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice 754 640,44 €
Solde d'exécution cumulé 754 640,44 €

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement - 46 676,00 €
Recettes d'investissement 0 €
Solde - 46 676,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Rappel du solde d'exécution cumulé 754 640,44 €
Rappel du solde des RAR - 46 676,00 €
Total 707 964,44 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 256 245,82 €
Résultat antérieur 0 €
Total avant affectation 256 245,82 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

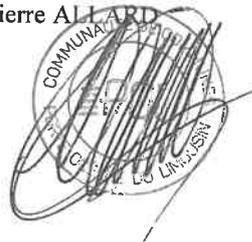
1) Affectation article 1068
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
(report ligne 002 budget primitif 2021) 256 245,82 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement
(report ligne 001 budget primitif 2021) 754 640,44 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/063 – BUDGET ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion du budget assainissement de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2020, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

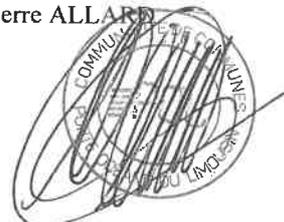
REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
Agence de services Clientèles
99_DE-087-200059400-20210409-2021_063-DE

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget assainissement,

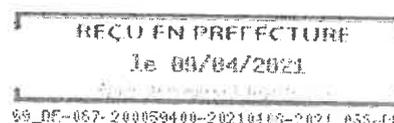
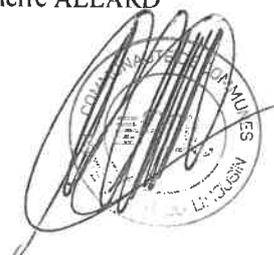
- ARRÊTE le compte de gestion du budget assainissement de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/064 – BUDGET ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2020

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget assainissement de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, établi pour l'exercice 2020, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Assainissement des communes de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Exécution du budget assainissement 2020

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	1 693 721,20 €	1 976 614,30 €
Réalisations - investissement	1 231 836,78 €	1 482 552,35 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement		
Total (Réalisations plus Reports)	2 925 557,98 €	3 459 166,65 €
RAR – investissement	55 234,00 €	15 557,00 €
Résultat cumulé – fonctionnement	1 693 721,20 €	1 976 614,30 €
Résultat cumulé – investissement	1 231 836,78 €	1 482 552,35 €
Total cumulé	2 980 791,98 €	3 474 723,65 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

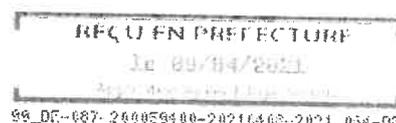
- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2020, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/065 – BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2020

Le conseil communautaire,
Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté

0 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

Agglo de la région Fléchère.com

2021_065-067-200059400-20210408-2021_065-DE

Excédent d'investissement antérieur reporté 0 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice 250 715,57 €
Solde d'exécution cumulé 250 715,57 €

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement - 55 234,00 €
Recettes d'investissement 15 557,00 €
Solde - 39 677,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Rappel du solde d'exécution cumulé 250 715,57 €
Rappel du solde des RAR - 39 677,00 €
Total 211 038,57 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 282 893,10 €
Résultat antérieur 0 €
Total avant affectation 282 893,10 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Affectation article 1068
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
(report ligne 002 budget primitif 2021) 282 893,10 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement
(report ligne 001 budget primitif 2021) 250 715,57 €

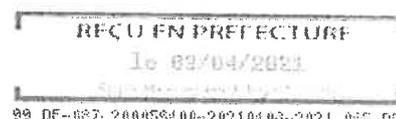
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/066 – BUDGET ATELIER RELAIS
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion du budget Atelier Relais de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2020, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Académie des Hautes-Pyrénées

99_DE-007-200059400-20210408-2021_066-DE

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget Atelier Relais,

- ARRÊTE le compte de gestion du budget Atelier Relais de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/067 – BUDGET ATELIER RELAIS
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2020

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget Atelier Relais, établi pour l'exercice 2020, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 09/04/2021

Direction Départementale de l'Équipement Rural
93_DE-027-20059400-20210408-2021_067-DE

Exécution du budget Atelier Relais 2020

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	26 473,65 €	93 928,35 €
Réalisations - investissement	111 657,96 €	106 027,89 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	724 846,77 €	
Total (Réalisations plus Reports)	862 978,38 €	199 956,24 €
RAR – investissement		
Résultat cumulé - fonctionnement	26 473,65 €	93 928,35 €
Résultat cumulé – investissement	836 504,73 €	106 027,89 €
Total cumulé	862 978,38 €	199 956,24 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget Atelier Relais pour l'exercice 2020, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD

REÇU EN PREFECTURE
Le 02/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/068 – BUDGET ATELIERS RELAIS AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2020

Le conseil communautaire,
Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget Ateliers Relais de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Déficit de fonctionnement antérieur reporté

0 €

Déficit d'investissement antérieur reporté - 724 846,77 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice - 5 630,07 €
Solde d'exécution cumulé - 730 476,84 €

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement 0 €
Recettes d'investissement 0 €
Solde 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Rappel du solde d'exécution cumulé - 730 476,84 €
Rappel du solde des RAR 0 €
Total - 730 476,84 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 67 454,70 €
Résultat antérieur 0 €
Total avant affectation 67 454,70 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Affectation article 1068
(financement de la section d'investissement) 67 454,70 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
(report ligne 002 budget primitif 2021) 0 €

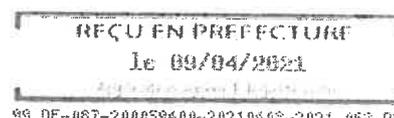
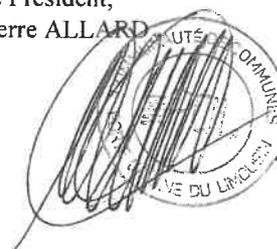
- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement
(report ligne 001 budget primitif 2021) - 730 476,84 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/069 – BUDGET SPANC
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion du budget SPANC de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2020, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

Date de dépôt à la préfecture

20_DE-087-20050400-20210408-2021_069-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/070 – BUDGET SPANC
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2020

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget SPANC, établi pour l'exercice 2020, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

24-05-2021 09:04:00

98_DE-027-200029400-20210409-2021_070-DE

Exécution du budget SPANC 2020

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	18 301,64 €	35 628,00 €
Réalisations - investissement		
Report N-1 - fonctionnement		6 013,19 €
Report N-1 - investissement		21 829,02 €
Total (Réalisations plus Reports)	18 301,64 €	63 470,21 €
RAR – investissement		
Résultat cumulé - fonctionnement	18 301,64 €	41 641,19 €
Résultat cumulé – investissement		21 829,02 €
Total cumulé	18 301,64 €	63 470,21 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget SPANC pour l'exercice 2020, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
95_05-087-200009100-20210406-2021_070-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/071 – BUDGET SPANC
AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE 2020

Le conseil communautaire,
Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget SPANC de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté

6 013,19 €

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
Département de la Haute-Vienne
98_DE-087-20059400-20210408-2021_071-DE

Excédent d'investissement antérieur reporté 21 829,02 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice 0 €
Solde d'exécution cumulé 21 829,02 €

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement 0 €
Recettes d'investissement 0 €
Solde 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Rappel du solde d'exécution cumulé 21 829,02 €
Rappel du solde des RAR 0 €
Total 21 829,02 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 17 326,36 €
Résultat antérieur 6 013,19 €
Total avant affectation 23 339,55 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Affectation article 1068
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
(report ligne 002 budget primitif 2021) 23 339,55 €

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement
(report ligne 001 budget primitif 2021) 21 829,02 €

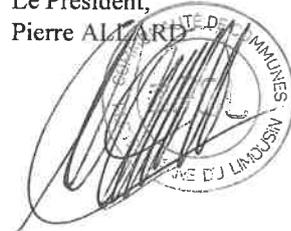
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021

Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
99_DE-007-2000594 00-20210409-2021_071-0E

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/072 – BUDGET LOTISSEMENT L'ETANG
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion du budget Lotissement L'Etang, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2020, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

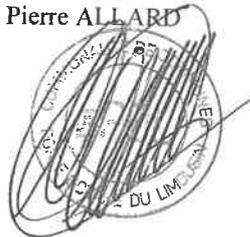
Appréciation et avis de la Préfecture

75_PL-007-20000000-20210408-2021_072-02

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget Lotissement L'Etang,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget Lotissement L'Etang, pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Appréhension des documents
75_PL-067-200050400-20210409-2021_072-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/073 – BUDGET LOTISSEMENT L'ETANG
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2020**

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget Lotissement L'Etang établi pour l'exercice 2020, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréciation après F. Lejeune

93_DE-087-2000594 00-20210408-2021_073-DE

Exécution du budget Lotissement L'Etang 2020

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement		
Réalisations - investissement		
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	113 460,09 €	
Total (Réalisations plus Reports)	113 460,09 €	
Résultat cumulé - fonctionnement		
Résultat cumulé – investissement		
Total cumulé	113 460,09 €	

Le conseil communautaire,
Après délibération,

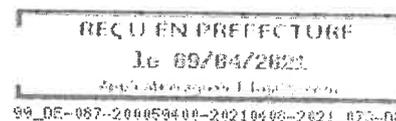
- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget Lotissement L'Etang pour l'exercice 2020, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire
MILOR Isabel, conseillère communautaire
PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/074 – BUDGET LOTISSEMENT L'ETANG
AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE 2020**

Le conseil communautaire,
Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget Lotissement L'Etang de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté

0 €

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
483636102020108-2021_074-DE
93_DE-037-200059400-20210408-2021_074-DE

Déficit d'investissement antérieur reporté - 113 460,09 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice 0 €
Solde d'exécution cumulé - 113 460,09 €

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement 0 €
Recettes d'investissement 0 €
Solde 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Rappel du solde d'exécution cumulé - 113 460,09 €
Rappel du solde des RAR 0 €
Total - 113 460,09 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 0 €
Résultat antérieur 0 €
Total avant affectation 0 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Affectation article 1068

Financement de la section d'investissement 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
(report ligne 002 budget primitif 2021)

0 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement
(report ligne 001 budget primitif 2021)

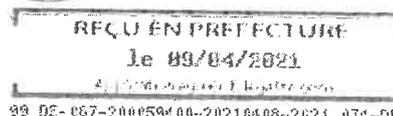
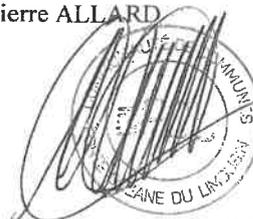
- 113 460,09 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/075 – BUDGET LOTISSEMENT LES ROCHERS COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion du budget Lotissement Les Rochers, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2020, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

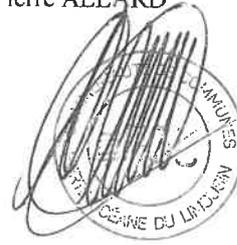
- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget Lotissement Les Rochers,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget Lotissement Les Rochers pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PRÉFECTURE
le 09/04/2021
Application de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique
99_DE-097-200059400-20210409-2021_075-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/076 – BUDGET LOTISSEMENT LES ROCHERS
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2020

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget Lotissement Les Rochers établi pour l'exercice 2020, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Accusé de réception F. Lepetit

99_DE-087-200059400-20210408-2021_076-DE

Exécution du budget Lotissement Les Rochers 2020

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement		
Réalisations - investissement		
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement		
Total (Réalisations plus Reports)	0 €	0 €
Résultat cumulé - fonctionnement		
Résultat cumulé – investissement		
Total cumulé	0 €	0 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget Lotissement Les Rochers pour l'exercice 2020, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/077 – BUDGET LOTISSEMENT LES ROCHERS
AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE 2020**

Le conseil communautaire,
Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget Lotissement Les Rochers de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté

0 €

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Appréciation de l'égalité
99_DE-037-20059400-20210408-2021_077-DE

Déficit d'investissement antérieur reporté 0 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice 0 €
Solde d'exécution cumulé 0 €

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement 0 €
Recettes d'investissement 0 €
Solde 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Rappel du solde d'exécution cumulé 0 €
Rappel du solde des RAR 0 €
Total 0 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 0 €
Résultat antérieur 0 €
Total avant affectation 0 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

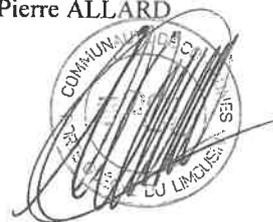
1) Affectation article 1068
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
(report ligne 002 budget primitif 2021) 0 €

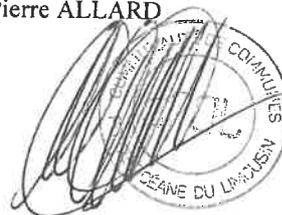
- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement
(report ligne 001 budget primitif 2021) 0 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/078 – BUDGET ZIAC DE LA VERGNE
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion du budget de la ZIAC de la Vergne, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2020, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

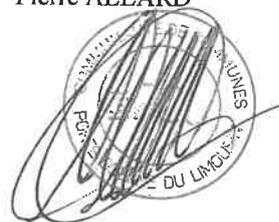
Appréciation de la Préfecture

2021_078-07-2000594 00-202104 00-2021_078-07

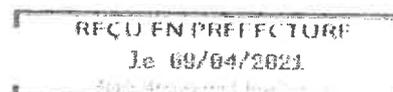
- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget de la ZIAC de la Vergne,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget de la ZIAC de la Vergne, pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/079 – BUDGET ZIAC DE LA VERGNE
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2020**

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget ZIAC de la Vergne, établi pour l'exercice 2020, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Asphalte en route Fleury 03

03_DE-087-200059400-20210408-2021_079-DE

Exécution du budget ZIAC de la Vergne 2020

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement		
Réalisations - investissement		
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	167 855,42 €	
Total (Réalisations plus Reports)	167 855,42 €	
Résultat cumulé - fonctionnement		
Résultat cumulé – investissement	167 855,42 €	
Total cumulé	167 855,42 €	

Le conseil communautaire,
Après délibération,

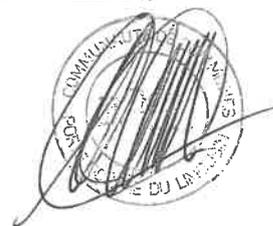
- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget ZIAC de la Vergne pour l'exercice 2020, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
99_NE-087-2000094 00-20210403-2021_070-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/080 – BUDGET ZIAC DE LA VERGNE
AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE 2020**

Le conseil communautaire,
Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget ZIAC de La Vergne de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté

0 €

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Appréciation après Élévation

99_DE-087-200059400-20210408-2021_080-DE

Déficit d'investissement antérieur reporté - 167 855,42 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice 0 €
Solde d'exécution cumulé 0 €

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement 0 €
Recettes d'investissement 0 €
Solde 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Rappel du solde d'exécution cumulé 0 €
Rappel du solde des RAR 0 €
Total 0 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 0 €
Résultat antérieur 0 €
Total avant affectation 0 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Affectation article 1068
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
(report ligne 002 budget primitif 2021) 0 €

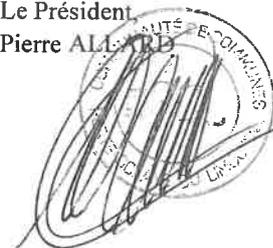
- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement
(report ligne 001 budget primitif 2021) - 167 855,42 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
Agglo. Communauté de Communes Porte Océane du Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/081 – BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE BOISSE COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de Boisse, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2020, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

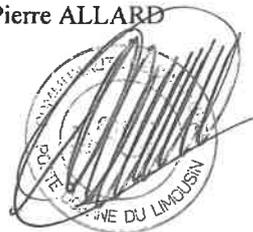
Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PRÉFECTURE
Le 08/04/2021
4, rue de la Préfecture
92_07-087-210059400-20210608-2021_081-08

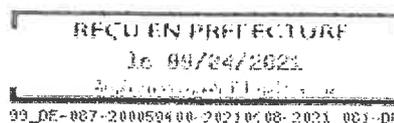
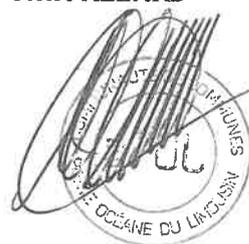
- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de Boisse,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de Boisse, pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/082 – BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE BOISSE
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2020**

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget Zone d'Activités de Boisse, établi pour l'exercice 2020, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

Agglo. de la zone F. Hospitalière

99_DE-087-200052400-20210408-2021_082-DE

Exécution du budget Zone d'Activités de Boisse 2020

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	1 024 161,52 €	1 024 161,52 €
Réalisations - investissement	1 519 892,96 €	992 568,56 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	714 535,77 €	
Total (Réalisations plus Reports)	3 258 590,25 €	2 016 748,08 €
Résultat cumulé - fonctionnement	1 024 161,52 €	1 024 161,52 €
Résultat cumulé – investissement	2 234 428,73 €	992 568,56 €
Total cumulé	3 258 590,25 €	2 016 748,08 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

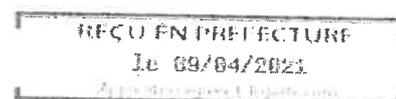
- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget Zone d'Activités de Boisse pour l'exercice 2020, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/083 – BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE BOISSE AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2020

Le conseil communautaire,
Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget de la Zone d'Activités de Boisse de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté

0 €

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréciation de la Préfecture

99_DE-087-2000584 00-20210408-2021_083-DE

Déficit d'investissement antérieur reporté - 714 535,77 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice - 527 324,40 €
Solde d'exécution cumulé 1 241 860,17 €

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement 0 €
Recettes d'investissement 0 €
Solde 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Rappel du solde d'exécution cumulé - 1 241 860,17 €
Rappel du solde des RAR 0 €
Total - 1 241 860,17 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 0 €
Résultat antérieur 0 €
Total avant affectation 0 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Affectation article 1068
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
(report ligne 002 budget primitif 2021) 0 €

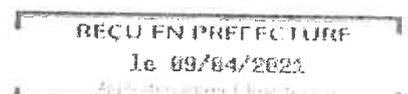
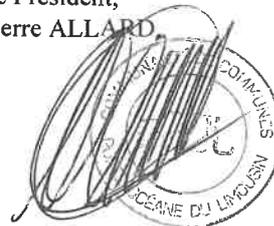
- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement
(report ligne 001 budget primitif 2021) - 1 241 860,17 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/084 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION EXERCICE 2021

Vu la loi n°2019-1479 de finances pour 2020, prévoyant notamment la suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux des taxes locales, Considérant le projet de budget primitif pour 2021,

Il est proposé au conseil communautaire de conserver les taux appliqués précédemment et donc de fixer les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	6,51 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	23,74 %
- Cotisation Foncière des Entreprises :	27,41 %

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

92_DE-087-200052400-20210403-2021_034-02

Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE de fixer les taux d'imposition pour 2021 comme suit :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 6,51 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 23,74 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 27,41 %

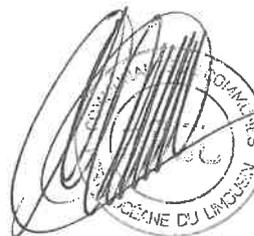
- CHARGE Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 28
Votes contre	: 3
Abstentions	: 0

**2021/085 – BUDGET GENERAL
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 612-12,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2021,
Vu le projet de budget primitif présenté par M. le Président,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Appréciation des Préfets
93_5E-087-200059400-20210408-2021_085-DI

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget général résumé comme suit :

BUDGET GENERAL

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 046 761 €	21 046 761 €
Investissement	11 354 327 €	11 354 327 €
Total	32 401 088 €	32 401 088 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 28
Votes contre	: 3
Abstentions	: 0

2021/086 – BUDGET ORDURES MENAGERES ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 612-12,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2021,
Vu le projet de budget primitif présenté par M. le Président,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Direction des Services Départementaux
93_DE-087-200859400-20210408-2021_036-DE

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe ordures ménagères résumé comme suit :

BUDGET ODURES MENAGERES

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 424 699 €	3 424 699 €
Investissement	593 000 €	593 000 €
Total	4 017 699 €	4 017 699 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



RECU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
99_DE-097-200059400-20210403-2021_086-0E

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 24
Votes contre	: 3
Abstentions	: 4

**2021/087 – BUDGET EAU
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 612-12,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2021,
Vu le projet de budget primitif présenté par M. le Président,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Approuvé par le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
93_DE-027-200059400-20210408-2021_027-DC

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe eau résumé comme suit :

BUDGET EAU

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 261 245 €	2 261 245 €
Investissement	1 246 385 €	1 246 385 €
Total	3 507 630 €	3 507 630 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 28
Votes contre	: 3
Abstentions	: 0

2021/088 – BUDGET ASSAINISSEMENT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 612-12,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2021,
Vu le projet de budget primitif présenté par M. le Président,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

09_04-087-200009400-20210408-2021_088-DE

09_04-087-200009400-20210408-2021_088-DE

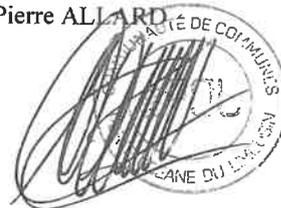
- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe assainissement résumé comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT

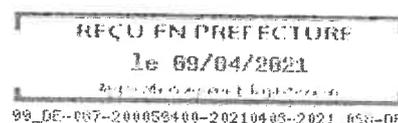
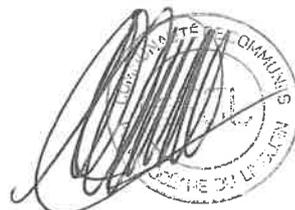
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 903 893 €	1 903 893 €
Investissement	1 169 272 €	1 169 272 €
Total	3 073 165 €	3 073 165 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/089 – BUDGE SPANC

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 612-12,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2021,

Vu le projet de budget primitif présenté par M. le Président,

Le conseil communautaire,

Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Attestation de dépôt en Préfecture

99_DE-007-200052400-20210408-2021_030-DE

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe SPANC résumé comme suit :

BUDGET SPANC

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	48 339 €	48 339 €
Investissement	21 829 €	21 829 €
Total	70 168 €	70 168 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Appréciation après vérification

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/090 – BUDGET ATELIERS RELAIS
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 612-12,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2021,
Vu le projet de budget primitif présenté par M. le Président,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréciation après l'apport de la

99_DE-087-200059400-20210403-2021_090-DE

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe Ateliers relais résumé comme suit :

BUDGET ATELIER RELAIS

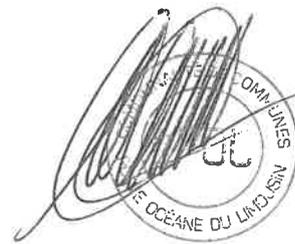
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	85 500 €	85 500 €
Investissement	821 477 €	821 477 €
Total	906 977 €	906 977 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
500 70 4300 2000 1 1000 1000
99_P5-087-2000504 00-202104 05-2021_000- PF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/091 – BUDGET ZIAC DE LA VERGNE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 612-12,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2021,
Vu le projet de budget primitif présenté par M. le Président,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Agglo. de la Porte Océane
99_DE-067-20059400-20210408-2021_091-06

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe ZIAC de la Vergne résumé comme suit :

BUDGET ZIAC DE LA VERGNE

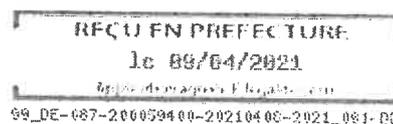
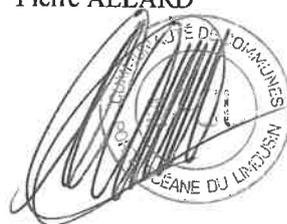
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	80 216 €	80 216 €
Investissement	170 806 €	170 806 €
Total	251 022 €	251 022 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 28
Votes contre	: 0
Abstentions	: 3

**2021/092 – BUDGET ZA DE BOISSE
ADOPTION D BU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 612-12,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2021,
Vu le projet de budget primitif présenté par M. le Président,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
Apprécié en vertu de l'article 612-12
99_DE-007-200059400-20210408-2021_002-DE

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe ZA de Boisse résumé comme suit :

BUDGET ZA DE BOISSE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 906 725 €	3 906 725 €
Investissement	5 440 086 €	5 440 086 €
Total	9 346 811 €	9 346 811 €

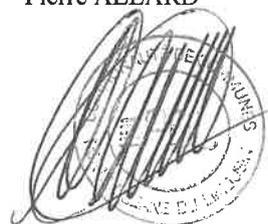
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU FN PREFECTURE

le 09/04/2021

2021-04-09 10:10:10

99_DE-087-200059400-20210408-2021_002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/093 – BUDGET LOTISSEMENT LES ROCHERS ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 612-12,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2021,
Vu le projet de budget primitif présenté par M. le Président,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

93_DE-087-200053400-20210408-2021_093-DE

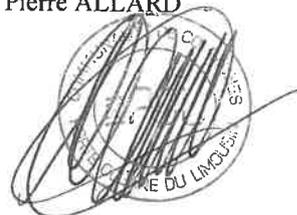
- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe lotissement Les Rochers résumé comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT LES ROCHERS

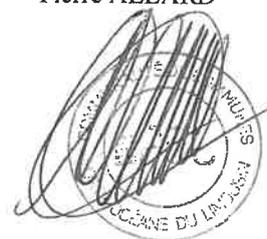
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	55 322 €	55 322 €
Investissement	27 661 €	27 661 €
Total	82 983 €	82 983 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Appréciation en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	
<p align="center">***** PROCURATIONS</p>		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		
<p align="center">***** EXCUSÉS</p>		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/094 – BUDGET LOTISSEMENT L'ETANG
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 612-12,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2021,
Vu le projet de budget primitif présenté par M. le Président,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
Après enregistrement

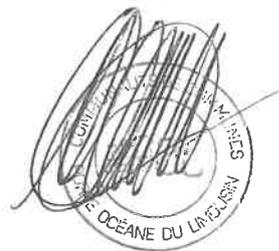
- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe lotissement l'Etang résumé comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT L'ETANG

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	113 461 €	113 461 €
Investissement	113 461 €	113 461 €
Total	226 922 €	226 922 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/095 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION EXERCICE 2021

Vu le code général des impôts et en particulier l'article 1609 nonies C,
Considérant le rapport de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 29 mars 2021, proposant la reprise par les communes des chemins de randonnées PDIPR et par conséquent la suppression du calcul des attributions de compensation de la charge correspondante,
Considérant que les éléments relatifs à la participation des communes à l'achat de masques et à la prise en charge par la CCPOL de 50% des déficits des budgets eau et assainissement étaient ponctuels et spécifiques à l'année précédente, ils n'entrent pas par conséquent dans le calcul des attributions de compensation pour 2021,
Considérant que les autres éléments de calcul restent inchangés,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréhension des documents

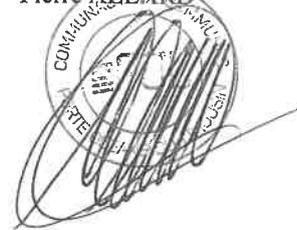
99_DE-007-200050400-20210408-2021_095-05

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE de réviser le montant des attributions de compensation afin de tenir compte de la reprise des chemins de randonnées PDIPR par les communes,
- PRECISE que les montants ainsi déterminés sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération,
- SOLLICITE chaque commune intéressée pour qu'elle délibère dans les mêmes termes,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 739211 du budget primitif 2021,
- AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

Ag. pub. intercommun. E. Republique

99_DE-087-200059400-20210408-2021_09S-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/096 – DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE
EXERCICE 2021**

Vu l'article L 5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission des Finances du 18 février 2021,
Considérant la nécessité de conserver une solidarité de la communauté de communes Porte Océane du Limousin envers les communes,

Il est proposé de maintenir la dotation de solidarité communautaire et ses modalités de répartition, à savoir :
- la commune de Saillat-sur-Vienne, à son initiative, reste exclue de ce dispositif pour l'année 2021,

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Agglo. Communauté de Communes Porte Océane
99_DE-007-200050400-20210408-2021_006-DE

- une somme globale de 150 991 € est répartie entre douze communes de la communauté de communes Porte Océane du Limousin (Saillat-sur-Vienne exclue) en fonction des critères de population et d'effort fiscal,
- 10 % du montant théorique sont retranchés à chaque commune.

L'ensemble du dispositif est résumé dans le tableau annexé à la présente.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- FIXE, conformément au tableau joint en annexe, la répartition de la dotation de solidarité communautaire,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 739212 du budget primitif 2021,
- AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Appréhension des documents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 28
Votes contre	: 0
Abstentions	: 3

2021/097 – BUDGET ANNEXE ZA DE BOISSE VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de financer dans les meilleures conditions l'opération d'aménagement de la zone d'activités de Boisse retracée dans le budget annexe correspondant,
Considérant que la collectivité a souscrit un prêt relais pour le financement des travaux d'aménagement qui arrive à échéance,
Considérant que des lots restent encore à vendre, créant ainsi un décalage dans le temps entre les recettes générées et le remboursement du prêt relais,
Il est proposé, afin de permettre l'équilibre budgétaire du budget annexe, de verser une avance remboursable à hauteur de 1 598 361 €.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 09/04/2021

Agglo. des communes de la Haute-Vienne
99_DE-087-2000594 00-20210408-2021_097-DE

Compte tenu de ces éléments,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- APPROUVE le versement par le budget général d'une avance remboursable au budget annexe ZA de Boisse pour un montant de 1 598 361 €,
- DIT que l'avance sera remboursée au fur et à mesure des ventes réalisées et de l'enregistrement des recettes correspondantes,
- DIT que le montant de l'avance remboursable sera porté au débit du compte 27638 du budget général et au crédit du compte 168741 du budget annexe ZA de Boisse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Agg. de la communauté de communes

99_DE-007-20050100-20210409-2021_057-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/098 – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE ANNEE 2021

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi “MAPTAM”), notamment ses articles 56 à 59,

Vu la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi “NOTRe”), notamment ses articles 64 et 76,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

Vu les articles 1530 bis et 1639 A du Code Général des Impôts (CGI),

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Archivé en mairie de la commune

20_DE-087-200059400-20210408-2021_098-DE

Vu la délibération n°2019/206 du 26 septembre 2019 instaurant la taxe GEMAPI sur le territoire à compter de l'année 2020, Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Porte Océane du Limousin exerce la compétence GEMAPI,

Considérant que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population dite "Dotation Globale de Fonctionnement" (DGF). Il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, Cotisation Foncière des Entreprises),

Considérant que le produit de cette taxe doit être arrêté par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avant le 15 avril de l'exercice en cours. Il doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI,

Considérant que le produit de cette taxe doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI,

Considérant que la population DGF de l'année 2020 est de 27 256 habitants,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE de fixer le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour l'année 2020 à la somme de 136 280 € soit une participation à hauteur de 5 € par habitant,

- AUTORISE le président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Agglo de la Vallée de la Vézère

99_DE-067-20060400-20210409-2021_000-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/099 – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A ORADOUR-SUR-GLANE

INSTALLATION D'UN BLOC SANITAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL (CDDI) ET A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

L'aire de stationnement d'Oradour-sur-Glane fait partie des aires de petits passages rendues possibles dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ces aires permettent à certaines communes, en complément de la réponse prévue par le schéma, de disposer de capacités d'accueil de faible capacité, destinées à des haltes de court séjour pour des familles isolées ou, au maximum, pour quelques caravanes voyageant en petit groupe. Il s'agit de démarches volontaires, visant à doter des territoires de capacités complémentaires.

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

Agence d'Accueil des Gens du Voyage

09_DE-007-200059400-20210408-2021_000-DE

Cette aire de petit passage est localisée à proximité d'un espace boisé (chemins de randonnées pédestres inscrits au PDIPR) sur la route de Cieux (commune d'Oradour-sur-Glane).

Elle a une capacité d'accueil de 8/10 emplacements et est ouverte aux caravanes et aux véhicules hippomobiles.

A l'heure actuelle elle ne bénéficie que d'un raccordement à l'eau potable, ainsi que d'un espace conteneurs pour les ordures ménagères. Afin d'améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage sur cette aire, la communauté de communes Porte Océane du Limousin souhaite procéder à l'installation d'un bloc sanitaire autonome. Celui-ci comporte, à l'intérieur, un WC PMR, une douche PMR ainsi qu'un lave-mains. Des lavabos sont également présents sur un des murs extérieurs.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 50 905 euros hors taxes.

Nature des dépenses	Montant HT
Maitrise d'œuvre	4 995 €
Installation, préparation de chantier	1 300 €
Travaux VRD, création réseaux	12 360 €
Bloc sanitaire préfabriqué	32 250 €
Total des dépenses	50 905 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Département CDDI	5 090,50 €	10
Etat DETR	22 907,25	45
Total financements publics	27 997,75 €	55
CCPOL	22 907,25 €	45
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	22 907,25 €	45
Coût total	50 905 €	100

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal et l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la demande de subvention pour « L'achat et l'installation d'un bloc sanitaire autonome sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Oradour-sur-Glane » et charge le président de déposer le dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal auprès du Conseil Départemental et au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux auprès de l'Etat,

- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de l'exercice en cours,

- AUTORISE le président à signer tous les actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 9 avril 2021

Le Président,

Pierre ALLARD



Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin

Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/100 – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL (CDDI) REHABILITATION DE RUELLES ANCIENNES DE LA COMMUNE DE ROCHECHOUART MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION INITIALE

Vu la délibération n°2021/007 en date du 1^{er} février 2021 approuvant la demande de subvention pour la « Réhabilitation de ruelles anciennes dans la commune de Rochechouart » au titre du Contrat départemental de développement auprès du Conseil Départemental,

Vu la délibération modificative du Conseil Municipal de Rochechouart lors de sa séance en date du 22 février 2021,
Considérant la demande de l'Architecte des bâtiments de France d'ajouter deux ruelles au projet et de prévoir une option en pavés,

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

99_DE-087-200050400-20210408-2021_100-DE

Considérant les modifications qui en découlent concernant l'enveloppe prévisionnelle globale des travaux et le plan de financement,

Enveloppe prévisionnelle modifiée :

Nature des dépenses	Montant HT
Travaux	516 182,21 €
Variantes supplémentaires	152 469 €
Prestations annexes	71 762,09 €
Total des dépenses	740 413,30 €

Le plan de financement prévisionnel modifié :

Nature des recettes	Montant	%
Etat	370 206,65 €	50
Département CDDI	222 123,99 €	30
Total financements publics	592 330,64 €	80
Commune de Rochechouart	148 082,66 €	20
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	148 082,66 €	20
Coût total	740 413,30 €	100

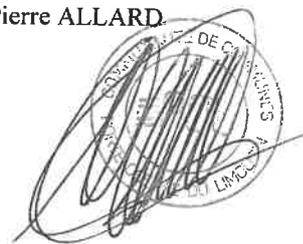
Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la demande de subvention modifiée pour la « Réhabilitation de ruelles anciennes dans la commune de Rochechouart » et charge le président de déposer le dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal auprès du Conseil Départemental,

- AUTORISE le président à signer tous les actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/101 – MISE EN SECURITE D'INTRUSIONS SUR LE SITE PRINCIPAL DE LA CROIX BLANCHE A SAINT-JUNIEN DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE, A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Les lignes directrices du projet

Le site principal de distribution d'eau potable de la communauté de communes Porte Océane du Limousin sur la ville de Saint-Junien, situé à la ZA de la Croix Blanche a déjà fait l'objet d'une phase de travaux de réhabilitation qui visaient les installations et équipements techniques. Il y a lieu de prévoir dans le cadre du **Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux Potables (PGSSE)** impulsé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'agence de l'eau, la mise

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Asphalte - 0800000000 - 0000000000

99_DE-087-200059400-20210408-2021_101-DE

en sécurité, vis-à-vis des intrusions (dégradation et vandalisme, vol de matériaux), dans le cadre des textes et réglementations qui suivent :

- L'article R.1321-23 du code de la santé publique ;
- L'article L.732-1 du code de la sécurité intérieure ;
- Le code de la défense (articles R.1332-1 à R.1332-42 relatifs à la « Protection des installations d'importance vitale ») précise que les collectivités importantes qui disposent d'installations d'eau potable classées en PIV (Points d'Importance Vitale) font l'objet de démarches spécifiques ;
- L'application du plan VIGIPRATE ;
- Le guide publié par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) sur la conception des usines d'eau potable ;
- L'arrêté interministériel du 30 mai 2012.

Principes généraux d'aménagement

Ce projet est basé sur la nécessité de renouveler et surtout compléter la clôture existante sur le site pour les parcelles cadastrées CX 51, 56 et 57, pour un linéaire total de 330 mètres, en référence aux textes réglementaires visés précédemment. Cela, par une clôture en grillage de 2 mètres de hauteur en panneaux rigides sur l'ensemble des parcelles.

Le principe des travaux consiste à :

- Les travaux préparatoires, par le dégagement, la taille et l'élagage de haies, arbustes et végétaux ;
- La dépose et évacuation des clôtures et portails existants ;
- La fourniture et la pose d'une clôture en panneaux rigides hauteur 2,00 mètres, mailles 200 x 50, minimum 3 plis et fils 5 mm ;
- La fourniture et la pose d'une clôture en panneaux rigides, scellée sur mur en béton, hauteur 1,00 mètre, mailles 200 x 50, minimum 2 plis et fils 5 mm ;
- La fourniture et la pose de portails et portillon :
 - A l'angle Sud, un portail roulant à ouverture manuelle 6,00 mètres, hauteur 2,00 mètres, poutre soubassement 200x100, cadre 100x100, distance ente tubes 100-120, avec panneau de limitation d'accès.
 - A l'angle Nord, d'un portail roulant à ouverture motorisable de 4,50 mètres, hauteur 2,00 mètres, poutre soubassement 200x100, cadre 100x100, distance ente tubes 100-120, avec contrôle et panneau de limitation d'accès ;
 - Du coté Centre Technique Municipal, d'un portillon à ouverture manuelle, largeur 1,50 mètres, hauteur 2,00 mètres, cadre 40x40 minimum, barreaux 20x20, écartement 100-120, avec contrôle et panneau de limitation d'accès ;
 - Du coté route, un portail deux vantaux à ouverture manuelle, largeur 3,00 mètres, hauteur 1,50 mètres, cadre en tubes section carrée 40x40, remplissage en grillage à mailles carrées 50x50 ;

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 33 625, 00 € HT en base, avec une PSE évaluée à 10 000, 00 € HT.

Nature des dépenses	Montant HT
Installation et repli matériel, signalisation et implantation de chantier	500,00 €
Travaux préparatoires, taille et élagage de haies et arbustes	
Dépose et évacuation des clôtures et portails existants	2100,00 €
Fourniture et pose à l'angle Nord, d'un portail roulant à ouverture manuelle 6,00 mètres, hauteur 2,00 mètres, poutre soubassement 200x100, cadre 100x100, distance ente tubes 100-120, avec panneau de limitation d'accès.	3500,00 €
Fourniture et pose coté Centre Technique Municipal, d'un portillon à ouverture manuelle, largeur 1,50 mètres, hauteur 2,00 mètres, cadre 40x40 minimum, barreaux 20x20, écartement 100-120, avec contrôle et panneau de limitation d'accès.	10 000,00 €
Fourniture et pose coté Centre Technique Municipal, d'un portillon à ouverture manuelle, largeur 1,50 mètres, hauteur 2,00 mètres, cadre 40x40 minimum, barreaux 20x20, écartement 100-120, avec contrôle et panneau de limitation d'accès.	750,00 €
Fourniture et pose coté route, d'un portail deux vantaux à ouverture manuelle, largeur 3,00 mètres, hauteur 1,50 mètres, cadre en tubes section carrée 40x40, remplissage en grillage à mailles carrées 50x50.	1200,00 €
Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigides hauteur 2,00 mètres, mailles 200 x 50, minimum 3 plis et fils 5 mm	11 550,00 €
Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigides, scellée sur mur en béton, hauteur 1,00 mètre, mailles 200 x 50, minimum 2 plis et fils 5 mm	4025,50 €

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021
Mairie de Saint-Jean-de-la-Porte

Total des dépenses	33 625,50 €
PSE1 Fourniture et pose à l'angle Nord, d'un second portail à deux vantaux à ouverture motorisable de 4,75 mètres, hauteur 2,00 mètres, cadre 60x60 minimum, barreaux 25 mm, écartement entre tubes 100-120, y compris dépose de l'existant.	10 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origine des recettes	Montant	%	Financement acquis
DETR	10 906, 25 €	25	Non
Agence de Bassin Loire-Bretagne	10 906, 25 €	25	
Total financements publics	21 812, 50 €	50	
Autofinancement	21 812, 50 €	50	
Emprunt			
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	21 812, 50 €	50	
Privés (préciser)			
Coût total	43 625, 00 €	100	

Il est proposé de solliciter :

- L'agence de bassin Loire-Bretagne ;
- L'état dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE :

- ✓ Le projet et le plan de financement,
- ✓ Les demandes de subventions pour « la mise en sécurité d'intrusions sur le site principal de la croix blanche à Saint-Junien »,
- ✓ » et charge le président de déposer le dossier de demandes auprès de l'agence de bassin Loire-Bretagne et dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de l'exercice en cours du service de l'eau.

- AUTORISE le président à engager la consultation des entreprises, à signer les contrats de travaux et tous les actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président
Pierre ALLARD

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/102 – REHABILITATION DES RESERVOIRS DU CHAMP DE FOIRE A SAINT-JUNIEN DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE, A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Les lignes directrices du projet

La communauté de communes Porte Océane du Limousin a souhaité procéder à une opération visant à réhabiliter les réservoirs de stockage-distribution d'eau potable du Champ de Foire, sur la commune de Saint-Junien.

La date de construction des deux réservoirs enterrés du Champ de Foire est de 1891. L'état de l'étanchéité de ces derniers mais surtout le vieillissement des équipements hydrauliques et des défauts de sécurité et d'accès, ont conduit la collectivité à programmer la réalisation de cette opération. Cette réhabilitation s'inscrit pleinement dans un programme de sécurisation des ouvrages publics de stockage et distribution de l'eau potable.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

93_DE-027-200 0524 06-2021 04 03-2021_102-DE

Ces équipements d'une capacité de 2 x 450 m³ desservent le secteur « bas » de l'agglomération de Saint-Junien, pour environ 1500 abonnés et volume journalier moyen de 400 m³.

Les objectifs particuliers que se fixe la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dans ce cadre, portent sur l'amélioration de l'étanchéité des réservoirs, le suivi des débits et volumes entrants et sortants de l'ouvrage, la sécurisation des accès et l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée.

Principes généraux d'aménagement

L'opération comprend le renouvellement de l'ensemble des équipements hydrauliques du site.

Afin d'optimiser le fonctionnement général, il est prévu la mise en place d'un hydro stabilisateur de pression amont général, sur les deux remplissages de réservoirs depuis le site de la Croix Blanche. Il sera réglé pour maintenir une pression en amont à environ 3 bars.

Dans le but de s'assurer d'une bonne qualité d'eau distribuée et d'éviter la stagnation d'eau dans les réservoirs, il sera procédé à un prolongement des conduites de remplissage à l'intérieur des cuves. De ce fait, la régulation du remplissage de chaque réservoir ne sera plus assurée par robinet à flotteur mais par une vanne pilotée asservie à une sonde piézométrique installée sur chaque remplissage. Ainsi, il y aura un meilleur brassage de l'eau à l'intérieur des réservoirs et il pourra être mis en place des niveaux de marnage plus importants dans les réservoirs,

De manière globale il sera procédé à :

- L'étanchéité complète des réservoirs ;
- Le remplacement des équipements hydrauliques vieillissants du réservoir ;
- La mise en place de débitmètre sur les départs et arrivées du réservoir de manière à suivre depuis la supervision les débits et volumes entrants et sortants de l'ouvrage ;
- Le remplacement des équipements d'accès (porte, caillebotis, structure galvanisée...) et sécurisation des accès ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau distribuée du fait de certains problèmes ponctuels d'insuffisances de taux de chlore sur l'eau distribuée.

Le principe des travaux consiste à :

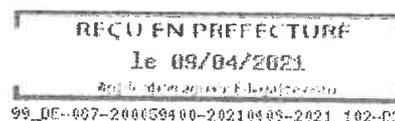
- Etudes et suivi des travaux ;
- Préparation, installation de chantier ;
- Réhabilitation du Génie civil de l'avancée et de la chambre à vannes ;
- Renouvellement des équipements hydrauliques intérieurs de la chambre à vannes ;
- Travaux d'hydraulique à l'extérieur des ouvrages ;
- Travaux d'accès et d'hydraulique des cuves de stockage ;
- Autres travaux d'équipement du site ;
- Etanchéité intérieure du réservoir n°1 ;
- Etanchéité intérieure du réservoir n°2 ;
- Etanchéité de la couverture des réservoirs.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 559 341 euros hors taxes.

Nature des dépenses	Montant HT
Etudes et suivi des travaux	37 000,00 €
Préparation, installation de chantier	5 250,00 €
Réhabilitation du Génie civil de l'avancée et de la chambre à vannes	52 310,00 €
Renouvellement des équipements hydrauliques intérieurs de la chambre à vannes	63 900,00 €
Travaux d'hydraulique à l'extérieur des ouvrages	29 850,00 €
Travaux d'accès et d'hydraulique des cuves de stockage	34 700,00 €
Autres travaux d'équipement du site	16 650,00 €
Etanchéité intérieure du réservoir n°1	143 465,50 €
Etanchéité intérieure du réservoir n°2	143 465,50 €
Etanchéité de la couverture des réservoirs	32 750,00 €
Total des dépenses	559 341, 00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origine des recettes	Montant	%	Financement
DETR	139 835, 25 €	25	Non



Agence de bassin Loire -Bretagne	139 835, 25 €	25	Non
Total financements publics	279 6708, 50 €	50	
Autofinancement	279 6708, 50 €	50	
Emprunt			
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	279 670, 50 €	50	
Privés (préciser)			
Coût total	559 341, 00 €	100	

Il est proposé de solliciter :

- L'agence de bassin Loire-Bretagne ;
- L'état dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE :

- ✓ le projet et le plan de financement ;
- ✓ les demandes de subventions pour « la réhabilitation des réservoirs du champ de foire » et charge le président de déposer le dossier de demandes auprès de l'agence de bassin Loire-Bretagne et dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de l'exercice en cours du service de l'eau.

- AUTORISE le président à engager la consultation des entreprises, à signer les contrats de travaux et tous les actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

2021-04-09 14:00:00

99_DE-087-200059400-20210408-2021_102-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/103 – REMPLACEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE « CVM » 2021 DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE, A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Les lignes directrices du projet

Dès la prise de compétences, transitoire en 2020, puis complète en 2021, la communauté de communes Porte Océane du Limousin, a pris en compte cet enjeu sanitaire. Les contrôles exercés sur l'eau potable distribuée, par l'Agence Régionale de Santé (ARS) mettent en évidence des concentrations de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) supérieures aux normes de qualité. Cela concerne en particulier deux communes : la commune de Rochechouart pour les hameaux de Montazeau et la Martinie, puis la commune de Javerdat pour les hameaux de Lascaux et Peyrahout. Les réseaux concernés ont été réalisés pendant la décennie de 1970. Un suivi en autocontrôle a été mis en place et se

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréciation des Préfets

99_DE-087-200059400-20210408-2021_103-DE

poursuit aujourd'hui afin de mieux cerner si nécessaire et compléter le programme 2021. Ce programme 2021 porte à l'appui des contrôles réalisés par l'ARS sur des tronçons : de Rochechouart pour les hameaux de Montazeau et la Martinie, puis de Javerdat pour le hameau de Lascaux.

Principes généraux d'aménagement

La réalisation des travaux porte classiquement sur le remplacement des canalisations actuelles en PVC 63 et 50 mm pour une longueur totale d'environ 6750 mètres et 90 branchements particuliers, par des tuyaux en Polyéthylène Haute Densité (PEHD) posés aux abords immédiats, sur un tracé identique.

Le principe des travaux consiste à :

- Etudes et suivi de travaux ;
- Travaux préparatoires de la phase chantier ;
- Terrassements ;
- Travaux connexes ;
- Fourniture et pose des canalisations ;
- Fourniture et pose des éléments de robinetterie et fontainerie ;
- Travaux de branchements ;
- Contrôles et récolement.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 452 675 euros hors taxes.

Nature des dépenses	Montant HT
Etude et suivi de travaux	30 000,00 €
Travaux préparatoires de la phase chantier	9 000,00 €
Terrassements	109 350,00 €
Travaux connexes	130 225,00 €
Fourniture et pose des canalisations	88 200,00 €
Fourniture et pose des éléments de robinetterie et fontainerie	6 410,00 €
Travaux de branchements	64 400,00 €
Contrôles et récolement	15 090,00 €
Total des dépenses	452 675,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origine des recettes	Montant	%	Financement
DETR	113 169, 00 €	25	Non
Agence de bassin Loire -Bretagne	113 169, 00 €	25	Non
Total financements publics	226 338, 00 €	50	
Autofinancement	226 338, 00 €	50	
Emprunt			
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	226 338, 00 €	50	
Privés (préciser)			
Coût total	452 675, 00 €	100	

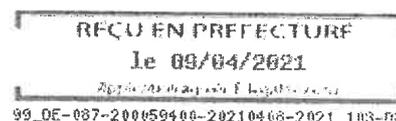
Il est proposé de solliciter :

- L'agence de bassin Loire-Bretagne ;
- L'état dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE :

- ✓ Le projet et le plan de financement ;
- ✓ Les demandes de subventions pour « le remplacement de canalisations d'eau potable CVM » et charge le président de déposer le dossier de demandes auprès de l'agence de bassin Loire-Bretagne et dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

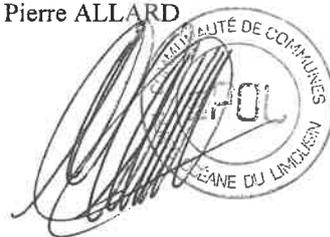


- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de l'exercice en cours du service de l'eau.

- AUTORISE le président à engager la consultation des entreprises, à signer les contrats de travaux et tous les actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréciation du préfète : favorable

20_DE-087-200059400-20210408-2021_103-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/104 – GROSSES REPARATIONS SUR LES VOIES COMMUNALES ET OUVRAGES D'ART PROGRAMMATION 2021 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

Le conseil communautaire,

Considérant les différents programmes sur la voirie du territoire communautaire pour l'année 2021, dont les montants des enveloppes financières sont évalués à :

- 366 800 € HT (458 500 € TTC) pour les voies communales,
- 136 000 € HT (170 000 € TTC) pour les ouvrages d'art,
- 54 800 € HT (68 500 € TTC) pour la voirie des lotissements,

Considérant la localisation des voies concernées par les travaux de renforcement et de réfection des revêtements,

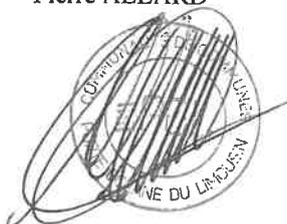
Considérant les dispositions de la loi NOTRe portant sur les conditions et modalités d'attribution des subventions,
Considérant le dispositif des aides financières mis en place par le Conseil départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre des opérations éligibles aux programmes « Grosses réparations des voies communales » (GRVC) et aux Contrats départementaux de développement intercommunaux (CDDI),

Le conseil communautaire,
Après délibération,

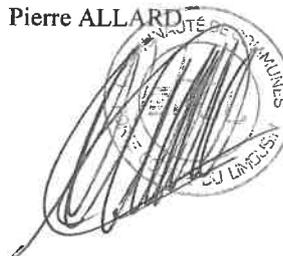
- VALIDE la programmation des travaux de grosses réparations des voies communales et ouvrages d'art, au titre de l'année 2021 conformément à l'annexe jointe,
- SOLLICITE la participation financière du Conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des subventions d'équipement aux communes, et l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation des opérations au budget de l'exercice en cours,
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de l'exercice en cours,
- AUTORISE le président à signer tous les actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/105 – PROJETS DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU CADRE BÂTI DU PATRIMOINE INTERCOMMUNAL DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENTS DES TERritoires RURAUX (DETR)

Vu les opérations ayant pour objet des travaux de rénovation, d'aménagement de bâtiments ou la mise à niveau d'installations,
Vu les catégories d'opérations éligibles au titre de la DETR,
Considérant que l'exécutif intercommunal souhaite prioriser les opérations permettant une amélioration du cadre bâti et la réduction de la facture énergétique,
Considérant le projet de modification de l'accueil et des locaux administratifs du centre aqua récréatif de Saint-Junien permettant l'amélioration de l'isolation et du confort d'été pour un montant prévisionnel de 105 000 € hors taxes,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréciation après l'inspection

99_DE-087-20089400-20210408-2021_105-DE

Considérant la nécessité de poursuivre la réfection des joints des bassins du centre aqua récréatif et notamment ceux du bassin ludique extérieur pour un montant prévisionnel de 25 148 € hors taxes,

Considérant le programme de réfection de la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire de l'accueil de loisirs intercommunal de Chaillac-sur-Vienne pour l'amélioration des rendements et la baisse des consommations énergétiques pour un montant prévisionnel de 9 975, 83 € hors taxes,

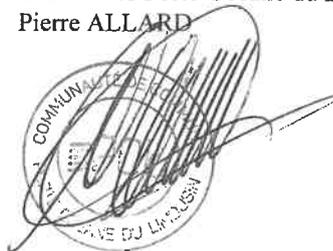
Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer les demandes de subventions au titre de la DETR ainsi que les actes et contrats nécessaires pour ces opérations.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

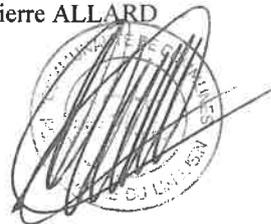
- VALIDE les programmes de travaux et l'inscription des crédits nécessaires au budget section d'investissement,
- AUTORISE le président à signer les actes et contrats nécessaires,
- SOLLICITE auprès des services de l'état les soutiens financiers au titre de la DETR en visant des aides à hauteur de 45 % du montant des opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/106 – AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE JAVERDAT DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL (CDDI)

La commune de Javerdat souhaite finaliser les travaux d'aménagement de son centre-bourg.

Il s'agit d'aménager la cour arrière au bâtiment de la mairie (espace vert et cheminement piétons adapté aux PMR, sortie parking vers mairie), d'installer des sanitaires publics, d'aménager le local poubelles pour améliorer le tri sélectif des déchets émanant des services de la commune (cantine, mairie, salle polyvalente...).

Le descriptif sommaire des travaux à réaliser :

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

99_DE-087-200059400-20210408-2021_106-DE

- courette et préau : création d'un cheminement piéton pavé, pose d'un dallage granit, création d'un muret banc, suivi de la toiture du préau et pose d'une gouttière, rénovation des murs périphériques,
- sanitaires publics : agrandissement des ouvertures (portes), pose de carrelage au sol et faïence murale, création de 2 sanitaires dont un PMR, réfection des joints de façade (intérieur et extérieur), pose de menuiseries, suivi de la toiture et pose d'une gouttière,
- Local poubelles : conversion des sanitaires en local poubelles pour la cantine et la mairie, remplacement du sol et pose faïence, pose d'une porte à claire-voie pour ventilation naturelle, isolation coupe-feu vis-à-vis de la mairie.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est la suivante :

Nature des dépenses	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	7 800,00 €
Maçonnerie démolition	34 933,50 €
Couverture - zinguerie	2 950,50 €
Menuiseries intérieures et extérieures	3 950,50 €
Cloisons - doublage	5 613,50 €
Revêtement de sol	5 600,00 €
Peinture	3 818,00 €
Plomberie - sanitaires	2 645,00 €
Electricité – sécurité incendie	4 254,00 €
Total des dépenses	71 563,50 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Département CDDI	35 781 €	50
Etat DETR	14 313 €	20
Etat FSIL	7 156 €	10
Total financements publics	57 250 €	80
Commune de Javerdat	14 313 €	20
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	14 313 €	20
Coût total	71 563 €	100

Considérant que les crédits réservés par le conseil départemental à la communauté de communes Porte Océane du Limousin dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (CDDI) 2018 - 2021, n'ont pas tous été mobilisés par des opérations à maîtrise d'ouvrage communautaire, il est proposé au conseil communautaire de solliciter le conseil départemental pour accorder une subvention dans le cadre des CDDI pour l'opération « Aménagement du centre-bourg de Javerdat ».

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- APPROUVE la demande de subvention pour l'« Aménagement du centre-bourg de Javerdat » et charge le président de déposer le dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal auprès du conseil départemental,

- AUTORISE le président à signer tous les actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président
Pierre ALLARD

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021

99_DF-087-2000594 00-20210408-2021_103-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/107 – COMPETENCE D'OCTROI DES AIDES EN MATIERE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
DELEGATION AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
AVENANT N°2**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Considérant que la communauté de communes Porte Océane du Limousin est désormais seule compétente pour définir un régime d'aides et octroyer des subventions aux entreprises, en matière d'aides à l'immobilier, conformément à l'article L.1511-3 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que la compétence économique est inscrite dans les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

99_DE-007-200059400-20210408-2021_107-DE

Considérant que la loi donne la possibilité aux communautés de communes de déléguer au Département leur compétence d'octroi, de tout ou partie des aides mentionnées à l'article L.1511-3 du CGCT, par voie de convention passée avec celui-ci,

Vu la délibération 2017/261 du 28 septembre 2017 portant sur la délégation d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise au Département de la Haute-Vienne,

Vu la délibération 2018/258 du 27 novembre 2018 adoptant le règlement d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la communauté de communes,

Considérant la perte d'activité du secteur touristique liée à la crise sanitaire, notamment concernant les acteurs de l'hébergement et de la restauration,

Considérant l'avenant n°1 proposé par le conseil départemental de la Haute-Vienne, voté par le conseil communautaire du 19 novembre 2020 (délibération n°2020/231),

Considérant que cet avenant 1 concernait les entreprises de l'hôtellerie restauration, et leur permettait de bénéficier d'un taux d'intervention unique, soit 30 ou 20 % des dépenses éligibles, suivant que l'entreprise soit située en zone d'Aides à Finalité Régionale (AFR) ou non avec la clé de répartition suivante :

- 19 % de l'aide à la charge du Département, le restant soit 1 % à la charge de la communauté de communes, si l'activité est située hors zone AFR ;

- 28 % de l'aide à la charge du Département, le restant soit 2 % à la charge de la communauté de communes, si l'activité est située en zone AFR ;

Considérant que ce dispositif était un régime dérogatoire temporaire ouvert jusqu'au 31 décembre 2020 pour le dépôt des dossiers,

Considérant que le projet d'avenant n°2 propose de prolonger le dispositif pré-cité jusqu'au 30 juin 2021 pour le dépôt des dossiers (les travaux devant être réalisés avant le 30 juin 2022),

Toutes les autres dispositions des autres articles de la convention demeurent inchangées,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

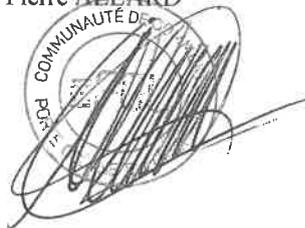
- ACCEPTE les termes et engagements liés à cet avenant n°2 à la convention cadre de délégation de compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise avec le conseil départemental, jointe en annexe.

- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien ces opérations.

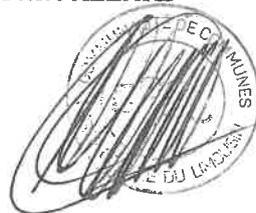
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
99_DE-957-200052400-20210405-2021_107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/108 – CESSIION D'UNE MAISON D'HABITATION A MONSIEUR ALAN D'ALFONSO PERAL

Vu les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,
Considérant l'occupation, dans le cadre d'un bail, des bâtiments situés sur les parcelles AM36, AM37 et AM52 situées au n° 6b chemin Notre Dame au Goth à Saint-Junien, par la société Recycler Innovation,
Considérant le courrier du 21 octobre dans lequel l'entreprise précitée confirme sa volonté d'acquérir les trois parcelles précitées,
Considérant, qu'en premier lieu, le dirigeant de cette entreprise, Monsieur Alan D'ALFONSO PERAL, souhaite acquérir, en son nom propre, la maison d'habitation sise sur la parcelle AM36,
Considérant la délibération n°2021/015 du 28 janvier 2021 dans laquelle le conseil communautaire autorise la cession de la maison à Monsieur Alan D'ALFONSO PERAL,

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

20_DE-037-200053400-20210408-2021_108-DE

Considérant que la division parcellaire nécessaire à la réalisation de l'opération a été effectuée,
Considérant que la maison que Monsieur D'ALFONSO PERAL souhaite acquérir est désormais située sur la parcelle AM119 (superficie de la parcelle : 263 m²),
Considérant l'estimation des domaines,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

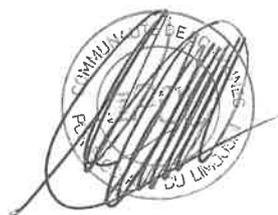
- DECIDE de vendre la maison d'habitation sise sur la parcelle AM119 à Saint-Junien à Monsieur Alan D'ALFONSO PERAL, au prix de l'estimation des domaines, soit 25 300 €,
- DESIGNER Maître Julien COULAUD pour la rédaction de l'acte authentique,
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien cette opération,
- DIT que la recette sera constatée au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/109 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL POUR LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN CONVENTIONS

Le conseil communautaire,
Vu la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-4-1,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Considérant qu'en vertu des articles R. 423-14 et R. 423-15 du Code de l'Urbanisme, l'autorité compétente peut charger des actes d'instruction les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités,

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

Appréciation des Préfets

98_DE-057-200594 00-202104 08-2021_109-DE

Considérant la compétence ainsi libellée : « Aide technique pour les instructions du droit des sols aux communes membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin par voie de convention »,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE d'approuver les termes des conventions définissant les obligations de chacune des parties pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols par la communauté de communes Porte Océane du Limousin auprès de ses communes membres,
- DECIDE d'autoriser le président à signer la convention qui prend effet au début du mandat électoral suite aux élections municipales des mois de mai et juin 2020, ainsi que tous les avenants y afférant,
- DIT que les crédits seront constatés au budget concerné de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

Approuvé en conseil communautaire

99_01-087-200059400-20210408-2021_109-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoît
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/110 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL POUR LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN CONVENTIONS

Le conseil communautaire,

Vu la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- l'article L.5111-1 concernant les conventions entre EPCI et communes membres pour la réalisation de prestation de services ;
- L'article L.5111-1-1 paragraphe II (concernant la mise à disposition du service et des équipements existants de l'un des cocontractants au profit d'un autre cocontractant),

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

Assemblée communautaire

99_DE-087-200594 00-202106 00-2021_110-05

Vu le Code de l'Urbanisme,

- l'article L.422-1 définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes, à l'article L.422-8 supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus ;
- l'article R.423-15 autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires à l'article R423-48 précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance.

Considérant l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2016 portant création de la communauté de communes Ouest Limousin à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant que cette communauté de communes appartient aux EPCI de catégorie supérieure à 10 000 habitants,

Considérant la suppression de la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes communes compétentes de la communauté de communes Ouest Limousin (soit 13 communes sur 16),

Considérant que la communauté de communes Porte Océane du Limousin exerce pour le compte de ses communes membres « l'aide technique pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols »,

Considérant que la communauté de communes Porte Océane du Limousin exerce par voie de prestation de services « l'aide technique pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols » des communes de la communauté de commune Ouest Limousin, depuis le 1^{er} janvier 2018,

Le conseil communautaire,

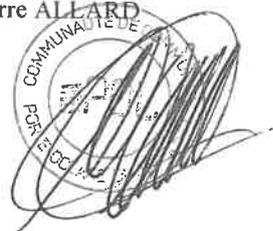
Après délibération,

- DECIDE de poursuivre à compter du début du mandat électoral suite aux élections municipales des mois de mai et juin 2020 l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols des communes de la communauté de communes Ouest Limousin,
- DECIDE d'approuver les termes de la convention définissant les obligations de chacune des parties pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols par la communauté de communes Porte Océane du Limousin auprès de la communauté de communes Ouest Limousin et des communes faisant partie de cette communauté de communes,
- DECIDE d'autoriser le président à signer ces conventions qui prendront effet au début du mandat électoral, ainsi que tous les avenants y afférant,
- Dit que les crédits seront constatés au budget concerné de l'exercice en cours.

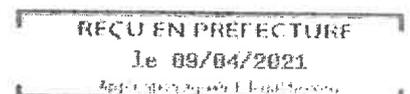
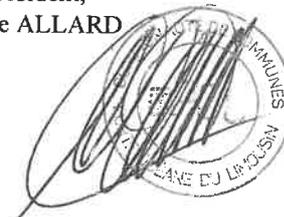
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FA VRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/111 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS EAU ET ASSAINISSEMENT COMMUNES DE CHAILLAC-SUR-VIENNE, CHERONNAC, JAVERDAT, LES SALLES- LAVAUGUYON ET SAILLAT-SUR-VIENNE

Vu la NOTRe du 7 août 2015,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et les dispositions de l'article L 5211-4-1 II alinéa 2,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire pour l'engagement de cette démarche,

Considérant la compétence eau potable et assainissement collectif exercée par la communauté de communes Porte Océane du Limousin depuis le premier janvier 2020 et la nécessité qu'il y a, à assurer l'entretien des espaces végétalisés sur les sites concernés,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréciation après réception en

2021_DE-027-200059400-20210408-2021_111-DE

Considérant que la communauté de communes Porte Océane du Limousin souhaite pour cela, utiliser les moyens les mieux répartis sur son territoire, dont disposent les communes qui la composent,

Considérant que les communes de Chaillac-sur-Vienne, Chéronnac, Javerdat, Les-Salles-Lavauguyon et Saillat-sur-Vienne, disposent des moyens nécessaires, la communauté de communes Porte Océane du Limousin, en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est donc rapprochée des dites communes, afin que celles-ci mettent à sa disposition leurs services et moyens matériels pour lui permettre une bonne exécution l'entretien des espaces végétalisés des services de l'eau et de l'assainissement collectif,

Considérant la convention proposée à l'assemblée communautaire, qui fixe les modalités administratives, techniques et financière de la procédure,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le président à signer la convention avec les communes de Chaillac-sur-Vienne, Chéronnac, Javerdat, Les-Salles-Lavauguyon et Saillat-sur-Vienne.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la présente convention,
- AUTORISE le Président à la signer et à mener les démarches nécessaires pour sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/112 – VENTE DE BOIS ISSU DE L'ELAGAGE AU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Considérant le bois récupéré par le service voirie lors de la période d'élagage, une fois les démarches administratives effectuées auprès des divers propriétaires concernés,

Considérant que ce bois, coupé à différentes longueurs et de différents diamètres, est stocké sur l'aire technique située rue Thomas Edison et occupe une surface de stockage importante, qu'il convient de dégager régulièrement,

Considérant la demande des agents de pouvoir récupérer ce bois en tant que bois de chauffage pour leur usage personnel,

Considérant le prix de 8 € le mètre cube proposé par le service,

Le conseil communautaire,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Agglomération de la Porte Océane

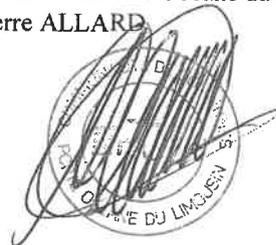
99_DE-087-200059400-20210408-2021_112-DE

Après délibération,

- VALIDE la proposition de vendre aux agents intéressés le bois issu de l'élagage au tarif de 8 € le mètre cube,
- LIMITE ladite vente à 8 stères par agent et par an,
- DECIDE que la recette sera constatée au budget concerné de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Direction départementale de l'équipement
99_DE-057-200459400-20210406-2021_112-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1	ALLARD Pierre	
Vice-présidents		
2	LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie
3	ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia
4	DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond
8	HABRIAS Fabien	9 GRANET Thierry
10	LEKIEFS Didier	
Conseillers communautaires		
11	BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège
12	CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane
13	HAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric
14	CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette
15	COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex
16	COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry
23	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
24	LATHIERE Claudine	
25	RAKOTOMAHEFA Vola	
26	SADRY Benoit	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
HAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/113 – EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE CONVENTION AVEC AG2R LA MONDIALE

Considérant la compétence « gestion, entretien et équipement d'une épicerie solidaire intercommunale » inscrite dans les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Considérant que l'épicerie sociale et solidaire, au-delà de l'aide alimentaire, développe un accompagnement plus global, permettant, d'une part de faire face aux difficultés financières ou d'anticiper une dépense importante par des achats alimentaires moins onéreux ; d'autre part d'apprendre à mieux gérer son budget, de faire des économies et de s'inscrire dans une démarche d'insertion,

Considérant le projet de convention entre la POL et AG2R Agirc-Arrco, Institution de retraite complémentaire,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

75_PL-087-200059400-20210408-2021_113-DE

Considérant que cette convention a pour objet d'intervenir auprès des usagers de l'épicerie sociale et solidaire pour la mise en œuvre d'actions, destinées à aider un public fragilisé,

Considérant que ces actions, prises en charge directement par AG2R la Mondiale viseront à les aider à faire face à la situation de rupture professionnelle et sociale, à entamer un processus de réinsertion, à retrouver l'estime d'eux même et à améliorer leur autonomie (un cycle d'ateliers à vocation sociale et professionnelle, intitulé « un chemin pour l'emploi », animé par l'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise), partenaire de AG2R LA MONDIALE, Association la Marguerite, socio-esthéticienne et coiffeuse),

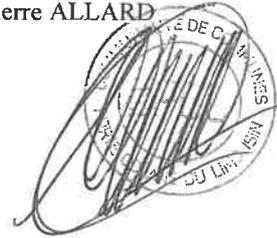
Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE du bien-fondé de cette convention,

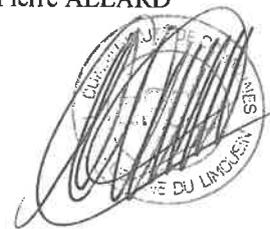
- AUTORISE le président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à signer cette convention avec AG2R LA MONDIALE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



RECU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Approuvé et signé le 09/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 29
Votes contre	: 1
Abstentions	: 1

2021/114 – SITE DE LA CHASSAGNE (SAUF LES GÎTES) CESSION A LA COMMUNE DE VIDEIX

Vu les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin en date du 17 décembre 2020,
Vu la demande de la commune de Videix d'acquérir le site ; cette dernière estimant que certaines prestations liées à l'entretien et à la valorisation du site pourraient être effectuées de façon plus efficiente à l'échelon communal,
Considérant la liste des parcelles concernées par cette demande (certaines devant faire l'objet d'une division parcellaire) :

Section	Numéro	Surface	Adresse	Commentaires
C	524	2 230 m ²	Grand Pré	Pour partie. Surface estimée : 2 160 m ²
C	525	4 000 m ²	Grand Pré	

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

Arche de la République

99_DE-087-200059400-20210408-2021_114-DE

C	526	29 245 m ²	Grand Pré	
C	527	695 m ²	Grand Pré	
C	528	3 405 m ²	Grand Pré	
C	538	9 350 m ²	Grand Pré	
C	591	1 190 m ²	La Chassagne	
C	592	4 790 m ²	La Chassagne	
C	593	1 605 m ²	La Chassagne	
C	594	1 760 m ²	La Chassagne	
C	595	1 890 m ²	La Chassagne	
C	596	1 876 m ²	La Chassagne	Pour partie. Surface estimée : 300 m ²
C	599	2 510 m ²	La Chassagne	Pour partie. Surface estimée : 400 m ²
C	601	10 275 m ²	La Chassagne	Pour partie. Surface estimée : 3 300 m ²
C	602	2 920 m ²	La Chassagne	
C	606	3 200 m ²	La Chassagne	Terrain de volley
C	2214	497 m ²	La Chassagne	
C	2215	1 753 m ²	La Chassagne	Pour partie. Surface estimée : 140 m ²
C	2301	2 969 m ²	Grand Pré	
C	2306	1 969 m ²	La Chassagne	Jeux de la plage et Poste de secours
C	2308	468 m ²	La Chassagne	
C	2312	13 332 m ²	La Chassagne	
C	2490	11 426 m ²	Grand Pré	
C	2491	409 m ²	Grand Pré	
C	2503	556 m ²	La Chassagne	Restaurant de La Plage
C	2504	3 791 m ²	La Chassagne	Sanitaires, Poste de secours, Terrain volley
TOTAL		105 767 m ²		Superficie totale estimée

Considérant l'estimation des domaines,

Considérant que cette cession concerne l'ensemble des biens immobiliers (restaurant, parkings, poste de secours, aire de jeux, terrain de volley ball, sanitaires publics) et mobiliers nécessaires au fonctionnement (voir la liste annexée à la présente délibération),

Considérant qu'une servitude devra être inscrite dans l'acte notarié afin de maintenir l'accès aux gîtes intercommunaux,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

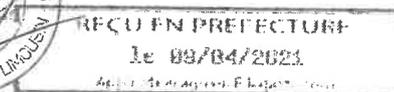
- DECIDE de vendre les parcelles précitées, d'une superficie approximative de 10 ha, 57 a, 67 ca, ainsi que tous les biens mobiliers nécessaires au fonctionnement du site, au prix de 1 euro symbolique,
- DESIGNER Maître COURET, notaire à Rochechouart, pour la rédaction de l'acte,
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- DIT que les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours,
- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 29
Votes contre	: 0
Abstentions	: 2

2021/115 – SITE DE LA CHASSAGNE

CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNE DE VIDEIX

Vu les statuts de Porte Océane du Limousin, notamment la partie 2, détaillant les compétences supplémentaires relevant de l'article 5211-17 du CGCT, en matière d'aménagements et d'équipements touristiques,

Vu l'article L5214-16-1 du CGCT permettant aux communautés de communes de confier, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions à une ou plusieurs communes membres,

Considérant la demande formulée à plusieurs reprises par la commune de Videix d'acquiescer et de gérer le site de la Chassagne,

Considérant la délibération n°2021/114 du 8 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire autorise la cession du site de la Chassagne à la commune de Videix (intégralité du site, hors gîtes),

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréciation de la Préfecture

99_DE-007-20059400-20210408-2021_115-DE

Considérant que l'établissement d'une convention de gestion entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin et la commune de Videix permettrait à cette dernière d'assumer plusieurs missions essentielles au fonctionnement et au développement du site, dans l'attente de la signature de l'acte authentique,

Ces missions, détaillées dans le corps de la convention, concernent notamment :

- l'entretien du site (tonte du terrain, élagage, entretien et nettoyage de la plage),
- le nettoyage du site, travaux courants de peinture, petits travaux électriques (hors travaux de structure),
- la gestion du restaurant (en conventionnant le cas échéant avec un prestataire tiers),
- le recrutement des surveillants de baignade, la surveillance de la qualité des eaux de baignade.

La commune de Videix percevra les loyers du restaurant. En contrepartie, elle prendra à sa charge les frais d'entretien détaillés dans la convention (hors frais de remise en état des bâtiments et investissements lourds),

La durée de cette convention est d'un an et prendra fin dès la signature de l'acte authentique validant le transfert de propriété.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention confiant la gestion du site de la Chassagne à la commune de Videix.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

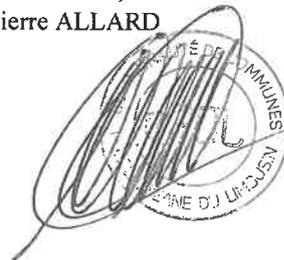
- AUTORISE le président à signer la convention confiant la gestion du site de la Chassagne à la commune de Videix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/116 – GÎTES INTERCOMMUNAUX DE LA CHASSAGNE
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
CONVENTION D'EXECUTION D'UN SERVICE PAR LA COMMUNE DE VIDEIX POUR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Vu les statuts de Porte Océane du Limousin, notamment la partie 2, détaillant les compétences supplémentaires relevant de l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en matière d'aménagements et d'équipements touristiques,

Vu l'article L5214-16-1 du CGCT permettant aux communautés de communes de confier, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions à une ou plusieurs communes membres,

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
46916-01-00000-202104-08-2021_116-DE
32_DE-037-200052400-202104-08-2021_116-DE

Considérant la proposition formulée par la commune de Videix d'entretenir les espaces verts des gîtes intercommunaux de la Chassagne,

Considérant le projet de convention, joint à la présente délibération, définissant les modalités d'entretien des espaces verts par la commune de Videix, pour le compte de la communauté de communes,

Considérant que cet entretien sera réalisé par la commune contre remboursement annuel des frais, à hauteur de 8500 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention confiant l'entretien des espaces verts à la commune de Videix.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

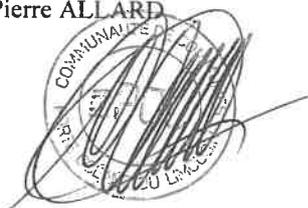
- AUTORISE le président à signer la convention confiant l'entretien des espaces verts à la commune de Videix.

- DIT que les dépenses seront constatées au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2021

Agglo. de la Communauté de Communes

99_DC-067-200059400-20210408-2021_116-05

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à un renouvellement de cette convention. Compte tenu du montant significatif de cette aide pour la POL d'une part et de la difficulté à obtenir une évaluation précise de la réalisation des objectifs fixés, il a été décidé de reconsidérer cette convention sur les bases suivantes :

- limiter à deux ans la durée de la convention,
- conditionner une partie de la subvention à la réalisation effective des objectifs. Ainsi, la moitié de la subvention sera versée au début de l'exercice budgétaire, la deuxième partie sera versée en fin d'année, au vu des actions réalisées,
- plus globalement, intégrer des exigences plus strictes en matière de mesures d'audience et de rendu des actions menées sur le territoire.

De cette façon, la communauté de communes réaffirme son soutien à cette radio associative très présente sur le territoire, tout en exprimant un niveau d'exigence plus adapté à l'aide financière accordée.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- AUTORISE le président à signer une convention avec la radio Kaolin FM selon les termes décrits,
- DIT que les dépenses seront constatées au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appréhension et signature

99_DE-667-20069400-20210409-2021_117-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAHEFA Vola
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	

PROCURATIONS		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/118 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UNE BASE DE LOISIRS A
SAINT-VICTURNIEN
ACTES MODIFICATIFS LIES A DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES OU MODIFICATIFS**

Vu la délibération du conseil communautaire en séance du 10 septembre 2020 autorisant le président à signer les contrats de travaux et à les notifier pour attribution des 16 lots liés à l'opération,
Considérant les ordres de services délivrés aux attributaires prescrivant l'engagement des travaux à compter du 12 novembre 2020,
Considérant le rapport du maître d'œuvre établi en cours d'exécution des travaux qui porte sur des ouvrages supplémentaires non prévus aux contrats et sur des ajustements techniques et financiers,

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2021
Département de la Haute-Vienne
92_DE-007-200052400-20210408-2021_118-DE

Considérant les justifications apportées sur les plus et moins-values générées sur 4 lots, dont le bilan financier pour l'opération serait un complément de crédits évalué à 14 982.23 € HT,

Considérant le marché de travaux lié au lot n°03 « Démolition – désamiantage – gros œuvre » attribué à la SAS Mommers Habitat Construction, et le projet d'acte modificatif entraînant une augmentation du marché de 8,01 %, soit un montant estimé par devis à 13 184.02 € HT,

Considérant les dispositions de l'article L.2194-1 du Code de la commande publique qui précisent les cas dans lesquels un marché peut être modifié, celles du règlement intérieur des achats qui déterminent le formalisme administratif lié à la passation d'actes modificatifs qui entraînent une augmentation du montant des marchés supérieure à 5 %,

Considérant l'avis favorable émis par la commission des marchés en séance du 26 février 2021 sur la passation des actes modificatifs aux contrats de travaux au vu des justifications techniques formulées par le maître d'œuvre et les préconisations de la direction des services techniques,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer l'acte modificatif au contrat de travaux attribué à l'entreprise Mommers Habitat Construction d'un montant prévisionnel de 13 184.02 € HT, les autres ajustements des lots concernés portant à 14 985.23 € HT l'incidence financière globale sur l'opération.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- VALIDE les ajustements techniques et financiers préconisés par le maître d'œuvre ou les services du maître d'ouvrage et autorise le président à signer les actes modificatifs,

- SOLLICITE l'inscription des crédits complémentaires à l'opération pour un montant de 14 985.23 € HT au budget principal de la communauté de communes, article 2313,

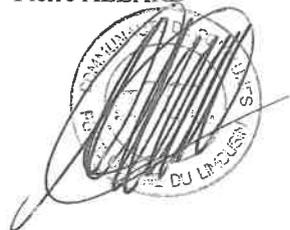
- SOLLICITE la participation des cofinanceurs à ce complément de travaux lié à l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



RECU FN PREFECTURE
le 09/04/2021
Agglo. de la Porte Océane du Limousin

59_DE-067-20050400-20210408-2021_118-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 8 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 CHABAUD Mireille

13 CHAZELLE Anne-Sophie

14 CLUZEAU Pascal

15 COINDEAU Lucien

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 DESROCHES Bernadette

21 GERBAUD Alex

22 GOURAUD Thierry

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

25 RAKOTOMAHEFA Vola

26 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

PICHON Joëlle, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Sophie CHAZELLE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/119 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT INTERCOMMUNAL CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE, POUR LA PRESTATION DE SERVICE 'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE'

Considérant les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin et notamment la compétence supplémentaire « gestion et entretien d'un accueil de loisirs sans hébergement intercommunal à Chaillac-sur-Vienne »,
Considérant que dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements de loisirs,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

Appré. des Comm. et des C. d'Alloc. Famil.

99_DE-087-200059400-20210408-2021_119-DE

Considérant qu'à ce titre, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne propose de contractualiser son engagement à l'égard de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), situé à Chaillac-sur-Vienne par le biais d'une convention,

Considérant que la communauté de communes s'engage à respecter auprès du public, les éléments suivants :

- accès à tous les enfants,
- accessibilité financière au moyen d'une tarification modulée aux ressources des familles,
- adéquation de l'implantation en fonction des besoins locaux,
- la production d'un projet éducatif,
- une offre d'activités diversifiées,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne s'engage, dans le cadre du fonctionnement défini pour l'ALSH, à assurer le versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement », pour l'accueil extrascolaire par le biais de deux acomptes,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

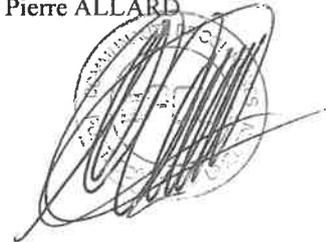
- AUTORISE le président à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le fonctionnement de l'accueil extrascolaire de l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal situé à Chaillac-sur-Vienne, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, ainsi que tous les avenants y afférant,

- DECIDE que les recettes seront inscrites au budget général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 9 avril 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2021

2015-2016 (2021) 001 F. 4000-2021

99_DE-087-200059400-20210409-2021_119-DE

DÉCISIONS

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA
DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Il est porté à la connaissance de l'assemblée communautaire qu'en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2020, aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin a été amené à prendre des décisions relatives :

. à la ligne de trésorerie du budget ordures ménagères pour laquelle a été retenue la proposition de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

Montant : 1 300 000 €

Durée : 1 an

Taux d'intérêt : fixe 0,29 %

Paiement des intérêts : échéance mensuelle / calcul sur 360

Commission d'engagement : 0,10 %

Commission de non utilisation : 0,10%

– Décision n° 2021/028 du 23 février 2021 ;

. à la signature d'un devis du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC), dont le siège social est situé 20 rue des grands Augustins, 75006 Paris, relatif aux copies internes professionnelles d'œuvres protégées pour la communauté de communes Porte Océane du Limousin et la ville de Saint-Junien, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 – Décision n° 2021/044 du 1^{er} mars 2021 ;

. à la signature d'un devis proposé par la société Codexa, située 44 avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret, représentée par monsieur Bastien IBRAHIM, relatif à la transcription des procès-verbaux des conseils communautaire.» – Décision n° 2021/045 du 8 mars 2021 ;

. à la ligne de trésorerie du budget général pour laquelle a été retenue la proposition de la Banque Postale aux conditions suivantes :

Montant : 1 500 000 €

Durée : 1 an

Taux d'intérêt : 0,29 %

Paiement des intérêts : échéance trimestrielle / calcul 30/360

Commission d'engagement : 0,10 %

Commission de non utilisation : 0 ;10 %

– Décision n° 2021/046 du 9 mars 2021 ;

. à la formation « Mécanicien Faucheuses-Débroussailleuses à Bras Articulé » à NOREMAT – 166 rue Ampère – Dynapôle/Ludres – 54710 LUDRES, du 31 mai 2021 au 3 juin 2021 (durée : 3 jours et demi), pour un montant de 3160,80 € TTC pour deux participants – Décision n° 2021/047 du 10 mars 2021 ;

. à la signature d'une convention annuelle relative à l'Aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage (ALT 2), relative à celle de Saint-Junien pour 2021. Pour l'année 2021, le montant fixe déterminé en fonction du nombre de places effectivement disponibles et conformes est fixé à 56.50 € ; le montant variable déterminé en fonction de l'occupation effective des places est porté à 75.95 € pour 100 % d'occupation – Décision n° 2021/048 du 17 mars 2021 ;

. à la signature d'un contrat de maintenance pour le terminal carte bancaire de la Réserve Naturelle Nationale de Rochechouart avec la société JDC, pour une durée de 48 mois à compter de sa notification. Le montant annuel est de 240,00 € HT. Il est prévu, la première année, des frais de dossier et d'installation sur site d'un montant de 10,00 € HT – Décision n° 2021/049 du 31 mars 2021 ;

. à la formation « certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur à CREPS de Poitiers – 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD du 10 au 12 mai 2021 qui se déroulera à Saint-Junien (87) pour les personnes suivantes : Mr Pierre BARRIERE, Mme Elodie BOIROUX, Mr Olivier BROUILAUD

et Mme Magali MOREAU pour un montant de 170,00 € TTC par participant soit un montant total de 680,00 € TTC – Décision n° 2021/050 du 1^{er} avril 2021 ;

Information portée à la connaissance de l'assemblée
communautaire le
8 avril 2021,
Le Président,

